

Bulletin Municipal

Juin 2024

N°59

l'écho taillonnnais



Mare de Chez Jouet, fleurie par Madame Rachelle Rivière

Numéros utiles..... p 2

Le mot du Maire..... p 3

La Mairie vous informe..... p 4

Comptes rendus du Conseil Municipal..... p 10

Informations village..... p 28

Le coin des associations..... p 33

Pages centrales : Calendrier des manifestations et Commerçants de St Ciers

Numéros utiles

PÔLE MEDICAL :	59bis av. de la République
MÉDECIN	Dr Isabelle MAGNE ☎ 09 67 01 78 82
OSTÉOPATHE	Margot LEBARBIER ☎ 07 62 63 23 00
MASSEUSE KINÉSITHÉRAPEUTE	Sophie LECAPLAIN ☎ 07 85 40 23 20
PÉDICURE-PODOLOGUE	Adeline PERES DA SILVA ☎ 06 59 24 53 14
INFIRMIER	Denis BENQUET ☎ 05 46 48 72 59
PHARMACIE	Sylvie MENENDEZ 59 avenue de la République ☎ 05 46 49 63 76
TAXI TAILLONNAIS	Vivien BOISNARD 4 les Tillauds ☎ 07 89 62 01 27
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	34 av. de la République ☎ 05 46 48 62 65
ÉCOLES (RPI) St Ciers du Taillon	2 avenue de la République ☎ 05 46 70 74 37
ÉCOLES (RPI) St Thomas de Conac	Le bourg ☎ 05 46 86 07 72
GENDARMERIE NATIONALE	3 rue du moulin de la Fuie ☎ 05 46 49 63 66
DÉPANNAGES	
ENEDIS (urgence)	☎ 09 726 750 17
SAUR-CER	13 rue Paul-Emile Victor 17640 Vaux-sur-mer ☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

Mail : mairie@saintciersdutaillon.fr
stciers.du.taillon@wanadoo.fr

Horaires

lundi		9 h 00
mardi	de	à
jeudi		12 h 00
vendredi		

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le maire	☎ 06 81 80 76 65
Le 1 ^{er} adjoint	☎ 06 77 66 60 79
Le 2 ^{ème} adjoint	☎ 06 36 19 33 28
Le 3 ^{ème} adjoint	☎ 06 07 82 69 17

Le secrétariat est assuré par :

Noémie FONTAINE (Accueil,
Urbanisme, Etat Civil, Cimetière,
Echo Taillonnais)

Alice RIGON (Comptabilité, Etat Civil,
Urbanisme, Elections)

URGENCES

POMPIERS

☎ 18 ou 112

SAMU

☎ 15 ou 112

GENDARMERIE

☎ 17

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Après cette longue période de pluie et de ciel gris, enfin le printemps ! J'espère que ce journal arrive dans vos boîtes aux lettres par une belle journée ensoleillée, l'été approche !

Tout d'abord, je remercie Wilfried et Caroline qui ont accepté de se charger de l'édition de l'Écho Taillonnais, ce qui demande une longue préparation pour sa mise en page afin qu'il soit agréable et facile à lire.

Dans quelques jours, ce seront les vacances scolaires. Certaines familles ont la possibilité de partir en vacances, d'autres pas ! Des grands parents peuvent garder les petits enfants et pour ceux qui n'ont pas cette chance, dans notre secteur, l'APIC de Nieul le Virouil offre un service avec de multiples activités. Les familles peuvent inscrire leurs enfants sachant que la capacité pour l'accueil est limitée.

La piscine de Mirambeau est aussi un moyen de retrouver ses camarades et d'y passer des bons moments. Les vacances servent aussi à se reposer, profiter de son temps libre et pourquoi pas, découvrir les plaisirs de la lecture. La médiathèque de St Ciers peut vous offrir un large choix de livres, je vous invite à y faire une visite.

Depuis le début du printemps, les associations s'activent, proposant des brocantes, des expositions dans la salle des fêtes et bien sûr elles préparent les animations habituelles durant tout l'été.

Nous espérons vous y rencontrer !

Dans la commune, c'est la saison d'entreprendre les travaux de voirie. Après l'automne pluvieux que nous avons subi, nous devons effectuer de l'entretien, du curage de fossés, etc...

Pour les espaces paysagers, du personnel en renfort avec nos employés est toujours nécessaire.

Profitant des vacances d'été, les travaux dans l'école s'effectueront. Nous ferons les autres travaux selon les disponibilités et le temps.

Depuis l'absence de Valérie notre secrétaire, pour la bonne marche du secrétariat, nous avons recruté une personne pour aider Alice qui occupe le poste comptable. Il s'agit de Mme Noémie Fontaine qui a rapidement pris ses marques, elle se plaît bien parmi nous, j'en suis très heureux !

Je rappelle que nos employés administratifs et techniques exécutent du mieux qu'ils peuvent leurs missions, merci de les respecter ainsi que leur travail. Si vous avez une réclamation à faire, adressez-vous à moi !

Le Pôle Médical s'est complété avec l'accueil de deux infirmiers, il s'agit de M. Denis Benquet et de sa collègue Sandra Vega. Nous leur souhaitons une bonne installation.

La Kinésithérapeute, Mme Sophie Lecaplain, ouvre officiellement son cabinet le 3 juin. Dans un premier temps, elle continue les soins à domicile le matin et l'après midi de 14h à 20h au cabinet.

Nous lui souhaitons également une bonne installation.

Aujourd'hui, nous avons une préoccupation majeure, notre RPI est en danger ! La baisse significative des effectifs nous oblige à réviser le fonctionnement de nos deux écoles. Nous avons un an pour trouver une solution la plus appropriée en concertation avec les familles. Nous ferons tout pour maintenir l'École.

J'invite tous les parents à réfléchir aux conséquences du déplacement de leurs enfants dans une autre école hors du RPI. Le maintien de l'école est indispensable pour la vie de notre village, il faut jouer collectif !

C'est faux de croire que des classes à plusieurs niveaux soient préjudiciables à l'enseignement. Nous avons la chance d'avoir une équipe d'enseignantes stable et compétente.

L'étude du Plan Local d'Urbanisme se poursuit, je suis heureux de voir naître quelques projets pour des futures constructions. Je rappelle qu'un livre est ouvert, à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y noter vos projets, toutes les demandes seront examinées par la commission, sachant que nous aurons peu de marge pour faire évoluer le PLU sans augmenter les surfaces constructibles.

Je terminerai ce mot en vous souhaitant de passer un bel été et de bonnes vacances !

Au plaisir de nos prochaines rencontres afin de partager des bons moments ensemble.

Votre Maire : Patrick Chérat



**Débroussailliez
avant que le feu
ne s'en charge**

O.L.D.

**OBLIGATIONS
LÉGALES DE
DÉBROUSSAILLEMENT
en Charente-Maritime**



POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

**Débroussailler est un geste essentiel
de protection contre les incendies de
forêt.**

**Le débroussaillage protège la forêt et sa
biodiversité :**

- Il limite le risque de départ de feu à partir des habitations.
- Il permet, en cas d'incendie, de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations.

**En cas de feu, le débroussaillage protège les
biens et les personnes :**

- Il **ralentit** la propagation du feu et **réduit** son intensité.
- Il **limite le risque** que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions.
- Il **facilite** et **sécurise** le travail des pompiers.



QUAND DÉBROUSSAILLER ?

**Le débroussaillage doit maintenir l'état
débroussaillé.** Sa fréquence est proportionnée au
risque à défendre et à l'évolution de la végétation.

**Les travaux doivent être exécutés dès que la
végétation ligneuse et herbacée (arbustes,
broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut.**

Dans les structures d'accueil (camping, parc
résidentiel, etc.), l'état débroussaillé doit être maintenu
en période d'ouverture au public.



COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

**Débroussailler, ce n'est pas tout
raser.** Il ne s'agit ni de défricher, ni d'effectuer une
coupe rase mais de respecter les distances de sécurité
pour créer une discontinuité végétale salubre qui
respecte la forêt.

Un bon débroussaillage, c'est :

**Broyer les broussailles et
arbustes (ajoncs, brandes,
ronces, genêts, bourdaines, etc.)**

- Enlever les arbres morts, tombés ou arrachés.
- Élaguer les troncs conservés sur 1/3 de leur hauteur et jusqu'à 2 mètres pour les sujets de 6 mètres ou plus.
- Éliminer les rémanents par évacuation ou broyage sur place.
- Couper les branches surplombant les toitures.
- Le long des voies de circulation publique, les arbres situés dans la bande à débroussailler doivent être élagués pour laisser une hauteur libre sous branches de 4 mètres.



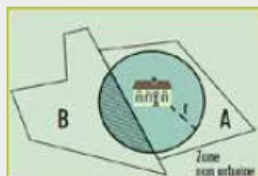


QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ET OÙ ?

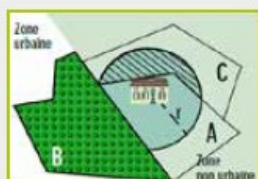


Les obligations légales de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent dans les 72 communes du département situées dans les massifs forestiers classés à risque feu de forêt (se référer à l'arrêté préfectoral n°20EB768 du 02 décembre 2020).

Dans ces communes, tous les abords des constructions situées dans et jusqu'à 200 mètres des bois, forêts, friches, landes, plantations et reboisements doivent être débroussaillés ainsi que les voies d'accès sur 10 mètres de part et d'autre de la voie.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon (r) de 50m autour de sa maison y compris dans la parcelle B.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler 50m autour de sa maison y compris dans la parcelle C ; le propriétaire de la parcelle B doit débroussailler l'intégralité de son terrain.

En zone urbaine, dans les lotissements, ZAC ou associations foncières urbaines :

Le propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle, bâtie ou non.

En zone non urbaine :

Le propriétaire de constructions ou installations de toute nature **doit débroussailler dans un rayon de 50m autour de celles-ci** et sur une largeur de 10m de part et d'autre des voies d'accès privées, y compris sur les fonds voisins.

Pour s'acquitter de cette obligation, il convient au préalable de :

- Informer le propriétaire voisin de l'obligation de débroussaillage.
- Lui indiquer qu'il peut lui-même exécuter les travaux.
- À défaut, lui demander l'autorisation écrite de pénétrer sur son terrain pour y effectuer le débroussaillage.
- En cas de refus, il devient responsable du débroussaillage.

En cas de difficulté :
contactez la mairie à laquelle il incombe d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Le recours exceptionnel à l'incinération doit faire l'objet d'une demande de dérogation. Pour ne pas être en infraction, renseignez-vous sur la réglementation.



QUELLES SANCTIONS ?

Le débroussaillage (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du Code Forestier (art. L-131-10 à 131-16) précisée localement en Charente-Maritime par l'arrêté préfectoral n°20EB768 du 02 décembre 2020.

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage vous expose à :

- La sanction du feu
- Une mise en demeure de débroussailler
- L'exécution d'office des travaux à vos frais
- Jusqu'à 1 500 € d'amende
- Jusqu'à 30 €/m² soumis à OLD non débroussaillé
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie



OÙ SE RENSEIGNER ?

- auprès de votre Mairie
- À la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17) au **05.16.49.61.00**
ddtm@charente-maritime.gouv.fr
www.charente-maritime.gouv.fr
- auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17) au **05.46.00.59.09**
www.sdis17.fr





HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

DEPUIS LE **LUNDI 20 JUIN 2022**,

LE BADGE EST OBLIGATOIRE

SUR TOUTES LES DECHETERIES.

SEULES LES PERSONNES MUNIES D'UN BADGE SERONT ACCEPTÉES.

Déchèterie de LORIGNAC

Les Terriers des Caves

17240 LORIGNAC

Tél / Fax : 05 46 70 13 96

Lundi	Fermé
Mardi	
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	et
Vendredi *	14h – 17h30
Samedi	
Dimanche	Fermé

* Fermé du 01/10 au 31/03

Déchèterie de GUITINIERES

6 Rte Pont Richaud

17500 GUITINIERES

Tél / Fax : 05 46 48 32 81

Lundi	
Mardi	
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	et
Vendredi	14h – 17h30
Samedi	
Dimanche	Fermé

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Les Odeurs

Évitez d'installer votre barbecue le long d'un mur de clôture : de nombreux litiges découlent de cette pratique. Les odeurs et fumées dégagées par un barbecue ou un feu ne sont **généralement pas considérées comme un trouble anormal de voisinage**, car la gêne occasionnée est **temporaire et aléatoire** en fonction du vent. Mais le maire peut prendre un arrêté afin d'en réglementer l'usage, pour des raisons de sécurité ou de tranquillité. Pour les cas particuliers, veuillez vous informer auprès des services de la mairie.

Les Animaux Domestiques

Chaque maître est responsable du comportement de son animal. A ce titre, il doit répondre des dommages causés par celui-ci (destruction de fleurs, morsures, comportements agressifs ou bruyants...), **même si l'animal s'est échappé de son enclos** (art.1385 du code civil). Vous encourez des sanctions pénales (**jusqu'à 450 € d'amende pour les aboiements répétés et intempestifs d'un chien**) et civiles (**versement de dommages et intérêts**).

Le Bruit

Beaucoup de communes sont dotées d'un arrêté pour limiter les **nuisances sonores liées à l'utilisation d'outils de jardinage ou de bricolage bruyants**. De façon générale, la loi interdit et sanctionne le **tapage diurne comme nocturne** (art. R.623-2 du code pénal).

Apprenez à vos enfants à jouer sans hurler, le jardin doit rester avant tout un lieu de détente.

En cas de soirée prévue, il est toujours bon de prévenir ses voisins pour qu'ils ne soient pas surpris.

Respectez autant que possible une période de calme entre 22h00 et 7h00 du matin : être réveillés par la tondeuse ou la tronçonneuse à 6h00 du matin n'est jamais agréable.

Horaires de tonte autorisés :

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 19h.

Samedi : 9h00 à 12h et 14h à 18h.

Dimanche et Jours fériés : 10h à 12h.

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

**N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR
ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.**



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...



BIOSEAU

2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



50%

50%



3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

— Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



COMPOSTEUR



région
Nouvelle-Aquitaine

www.haute-saintonge.org

MISSION LOCALE DE HAUTE - SAINTONGE

16/25 ANS

UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES !



Le Réseau
des Missions
Locales



INFORMATIONS

JEUNESSE

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Vous Documenter...

- Doc sur les métiers, l'emploi, la formation, les loisirs...
- Internet en libre accès
- Un documentaliste pour vous guider



LOCALISATION



VIE QUOTIDIENNE

Devenez Autonome...

LOGEMENT :

- Comment trouver?
- Soutien dans les démarches
- Infos sur les aides

MOBILITÉ - TRANSPORTS :

- Aide à la mobilité
- Location de scooters
- Départ à l'étranger

CITOYENNETÉ :

- Accès aux droits et démarches administratives
- Service civique

SANTÉ :

- Infos et conseils
- Bilan de santé



ORIENTATION - FORMATION

Vous Guider...

- Élaboration de votre projet professionnel
- Infos et orientation sur les métiers
- Accès aux offres de formation

EMPLOI

Vous Conseiller...

- Offres d'emploi
- CV, lettres, entretiens d'embauche... Démarches professionnelles
- Rencontres avec des entreprises : Parrainage et visites



Vous avez entre **16 et 25 ANS**

Vous voulez construire
VOTRE AVENIR,
Venez à **LA MISSION LOCALE
DE HAUTE-SAINTONGE**

Contactez-nous :
05 46 48 58 10

Retrouvez-nous sur :

facebook



sous la page :
MISSION LOCALE DE HAUTE SAINTONGE



Nous Rencontrer...

■ JONZAC - 17500

MISSION LOCALE
Résidence Philippe Bât. D
Tél. 05 46 48 58 10
Du lundi au vendredi 9h - 12h30 & 14h - 17h30

■ PONS - 17800

BUREAU DE L'EMPLOI
17, rue Charles de Gaulle • Tél. 05 46 48 58 10

■ SAINT GENIS DE SAINTONGE - 17240

MAIRIE
19 Place Ambroise Sable • Tél. 05 46 48 58 10

■ MIRAMBEAU - 17150

90, avenue de la République • Tél. 05 46 49 05 43

■ MONTENDRE - 17130

MAISON DU CANTON
1, place de l'Eglise • Tél. 05 46 86 51 48

■ MONTLIEU LA GARDE - 17210

44, avenue de la République • Tél. 05 46 86 47 07

■ MONTGUYON - 17270

MAIRIE
3, place de la Mairie • Tél. 05 46 86 47 07

■ SAINT AIGULIN - 17360

À CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE
Place Jules Ferry • Tél. 05 46 49 01 79

Pour les jours et horaires d'ouverture des lieux d'accueil :
renseignements sur : www.mde-haute-saintonge.com

Opération Tranquillité
SENIORS

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME



LUTTE CONTRE LES

VOLS PAR RUSE ET À LA FAUSSE QUALITÉ

Un inconnu se présente à votre domicile comme gendarme, policier, pompier, ERDF/GRDF, agent de la mairie, plombier, etc.

MÉFIANCE !!!

- ▶ Ne jamais ouvrir la porte immédiatement.
- ▶ Toujours lui parler à travers la porte.
- ▶ Exiger de voir sa carte professionnelle par l'entrebâilleur.
- ▶ Regarder par la fenêtre ou le judas avant de lui ouvrir.

UN DOUTE !

Lui demander de partir et nous appeler immédiatement au 17.

QUE FAIRE !

- ▶ Installer un judas et un entrebâilleur à sa porte.
- ▶ N'indiquer que son NOM sur sa boîte à lettres.
- ▶ **ET NE JAMAIS DIVULGUER l'endroit où l'on cache ses bijoux et son argent, même à des policiers et à des gendarmes qui vous le demandent.**



INFORMATIONS GENDARMERIE

La gendarmerie invite les résidents à signaler leur absence à la gendarmerie en se présentant à la brigade de MIRAMBEAU.

LUTTE CONTRE LES VOLS

AVANT DE QUITTER LE PARKING :



- fermez vos fenêtres et verrouillez vos portières ;
- ne laissez AUCUN objet apparent dans l'habitacle.

SI VOTRE VÉHICULE DOIT RESTER PLUSIEURS HEURES AU MÊME ENDROIT :

- enclenchez une vitesse, bloquez le volant, tournez les roues vers le trottoir ;
- posez un antivol mécanique de qualité bloquant le volant ou les roues ;
- laissez votre boîte à gants ouverte et retirez le cache-bagages si possible ;
- retirez tous les objets de votre véhicule ;
- activez votre alarme.



Victime ou
témoin de
**violences
sexuelles ou
sexistes**

Un tchat en ligne gratuit 24h/24 et 7j/7.
Un échange individualisé avec un gendarme
ou un policier spécialement formé.
Aucune obligation de déclarer son identité.



Scannez-moi maintenant
pour démarrer une discussion
instantanée avec un gendarme
ou un policier.



#NeRienLaisserPasser

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112.

signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

**Vous êtes témoin d'un vol ou d'une dégradation,
appelez immédiatement la gendarmerie au 17.**



Le 17 un acte réflexe et un geste citoyen

Soyez acteur de votre sécurité

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: [gendarmerie.de.la.charente.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime)

Réunion du 18 janvier 2024

Présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Florence GUILLE.

Schéma de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Depuis 2018, le SDEER est engagé dans le déploiement d'une infrastructure de recharge publique de véhicules électriques (IRVE) avec le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine. Un premier programme de déploiement a été réalisé (54 bornes de recharge rapide et 3 bornes de recharge à haute puissance). Dans le cadre d'un volet du Plan de relance dédié à l'électricité rurale, le SDEER a été retenu pour un second programme de déploiement de 27 nouvelles bornes de recharge rapide, qui sera finalisé début 2024. A ce jour, 75 bornes de recharge déployées par le SDEER sont en service en Charente-Maritime. La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ouvre la possibilité aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (comme le SDEER) d'élaborer un SDRIVE. Au regard de l'augmentation du parc de véhicules électriques en circulation, des 90 transferts de la compétence IRVE déjà effectués à ce jour au bénéfice du SDEER par ses communes adhérentes, du déploiement important de bornes de recharge réalisé par le SDEER, des nombreuses installations de bornes de recharge ouvertes au public, par des entreprises privées, est suivi de l'élaboration d'un calendrier prévisionnel du SDRIVE.

Le périmètre géographique d'application du SDRIVE est celui des collectivités ayant transféré la compétence IRVE au SDEER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, vu les statuts du SDEER approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 @, considérant la délibération n° B2022-23 du bureau syndical du SDEER du 30 juin 2022 relative au schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE), considérant que le périmètre géographique d'application du SDRIVE est celui des collectivités ayant transféré la compétence IRVE au SDEER, considérant que les projets de bornes de recharge prévus dans le SDRIVE et développés sur le territoire des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDEER bénéficieront de la réfaction de 75% sur les coûts de raccordement au réseau électrique (jusqu'au 31 décembre 2025, pour le SDEER comme pour les acteurs privés). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

° de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;

° de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Contrat de maintenance défibrillateur.

Lors de notre achat nous avons conclu un contrat de maintenance avec Cardiac Science qui a récemment décidé de transférer ses opérations en Italie.

Le Président propose de résilier notre contrat avec Cardiac Science pour un nouveau contrat avec la société LOCACOEUR. Notre distributeur local assure que cette société est détentrice d'une technologie innovante de télésurveillance des défibrillateurs, elle applique pleinement les protocoles de maintenance Cardiac Science et fournit des consommables certifiés.

La lecture de ce nouveau contrat de maintenance a été faite devant le Conseil municipal, pour un montant forfaitaire annuel de 150,00 € Ht, incluant les prestations de main d'œuvre et de déplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de résilier le contrat de maintenance à Cardiac Science au profit d'une adhésion à Locacoeur et autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Travaux complémentaires au Pôle Médical.

A notre demande, un devis pour la pose de compteurs divisionnaires d'eau nous a été adressé par SARL BONNEAU qui avait fait la plomberie du Pôle Médical. Après avoir pris connaissance en détail du devis, le Conseil Municipal accepte ce devis pour l'installation de 7 compteurs divisionnaires. Montant du devis : 1948,64 € ttc.

Toujours au Pôle Médical, des travaux complémentaires sont nécessaires en électricité pour différents aménagements dans les cabinets des professionnels. L'entreprise Herbelot a établi un premier devis de 3 124,52 € ttc, comprenant des passages de gaine pour la fibre pour tous les cabinets, des rajouts de prises électriques, de détecteurs de présence dans le couloir et à l'extérieur. Un second devis de 415,03 € ttc comprenant d'autres modifications en complément de l'installation. Ayant pris connaissance des devis, le Conseil municipal donne son accord pour l'exécution de ces travaux nécessaires, afin de satisfaire nos locataires.

Emplois saisonniers.

Chaque année nous avons recours à un recrutement de personnel pour aider les agents techniques, dans les tâches de travaux d'entretien paysager et de la voirie.

La candidature de M. Doublet Thiéry pour occuper ce poste d'entretien paysager a été retenue. Les conditions du contrat de travail sont de 3 jours x 8 heures, soit 24h00 hebdomadaires à partir du 1er avril 2024 jusqu'au 30 septembre 2024.

La candidature de M. Rousseau Maurice pour effectuer divers travaux de voirie dans le cas des besoins plus ponctuels avec les agents a été validée. Un contrat de travail de 32 heures mensuelles seront effectuées à compter du 1er mars jusqu'au 30 octobre 2024.

Emploi administratif.

Mme Fontaine Noémie est candidate au poste de l'accueil de la mairie en remplacement d'un agent actuellement indisponible pour une durée indéterminée. Un contrat de travail de 4 jours x 3 heures, soit 12 heures hebdomadaires est nécessaire pour occuper ce poste. Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mme Fontaine Noémie et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches pour le recrutement de cette personne dans un premier temps pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Heures complémentaires.

Actuellement, Mme Rigon Alice occupe le poste du secrétariat à la comptabilité qui représente pour elle une surcharge de travail incontestable pour les besoins du service. Des heures complémentaires ont été effectuées et le seront le temps de trouver le rythme pour modifier son contrat de travail.

Le Conseil Municipal conscient du travail à effectuer dans ce poste pour le remplacement de l'agent absente pour une durée indéterminée, autorise M. le Maire à payer les heures complémentaires effectuées par Mme Rigon Alice.

A la précédente réunion, nous avons évoqué le temps nécessaire pour faire le ménage au Pôle Médical. C'est Mme Rousseau Jacqueline notre agent titulaire qui avait été désignée pour cette tâche.

Après 1 mois d'observation pour ce travail, nous avons constaté les besoins en temps pour l'entretien du ménage. 5 heures hebdomadaires sont nécessaires compte tenu de la surface des communs.

Le contrat de travail de Mme Rousseau Jacqueline

doit être modifié, en plus des heures effectuées dans divers bâtiments communaux. Ce nouveau contrat de travail sera porté à 8 heures hebdomadaires.

Location.

Un bail doit être établi avec **Mme Adeline Peres Da Silva** podologue, pour occuper un cabinet de 22 m² dans le Pôle Médical au 59 bis avenue de la République.

Nous avons convenu d'une aide à l'installation pour tous les candidats professionnels de santé désirant s'installer dans notre commune.

A partir du 1er février 2024, Mme Peres Da Silva va commencer son activité, le loyer est établi à 400,00 € mensuel et d'un montant forfaitaire chaque mois de 50,00 € pour les charges des parties communes, qui seront régularisées en fin d'année. Conformément à notre décision prise antérieurement pour l'aide à l'installation, les 6 premiers mois, le loyer sera de 200,00 € mensuel avec le paiement de 50,00 € de charges communes, puis de 400,00 € dès le 1er août 2024. M. le Maire est chargé d'établir un bail dans ces conditions à Mme Peres Da Silva, d'effectuer un état des lieux et d'encaisser le chèque de caution de 400,00 €.

Un bail doit être établi avec **Mme Sophie Lecaplain Kinésithérapeute**, pour occuper un cabinet de 80 m² dans le Pôle Médical au 59 bis avenue de la République.

Le Conseil s'était prononcé favorable pour accorder une aide exceptionnelle à Mme Lecaplain, compte tenu de l'investissement important pour l'achat de matériel pour travailler.

A partir du 1er mars 2024, Mme Lecaplain va commencer son activité, le loyer pour la première année sera gratuit, elle devra s'acquitter du forfait de 50,00 € pour les charges communes mensuelles, puis le loyer sera de 500,00 € l'année suivante, à partir du 1er mars 2026 de 750,00 €.

Le paiement des charges sera régularisé en fin de chaque année.

M. le Maire rappelle que des compteurs divisionnaires pour l'électricité et l'eau de chaque cabinet serviront pour la régularisation d'un justificatif pour le remboursement de ces dépenses par les locataires à la commune.

Un bail doit être établi avec **Mme Julie Struzik et Mme Soraya Mouchelet** Kinésiologues, partageant un local situé au 28 avenue de la République. Ce local a été fraîchement rénové en partie par les employés municipaux et les travaux d'aménagement par les

futurs locataires avec notre accord. Ces personnes souhaitent commencer leur activité le 1er février 2024.

Le montant du loyer sera de 125,00 € mensuel pour chacune d'elle, gratuit le 1er mois et à partir du 1er mars 2024 de 125,00 € chacune puisque c'est un cabinet partagé. Les charges pour l'eau et l'électricité devront être remboursées à la commune à la réception des factures des fournisseurs. Un chèque de caution de 125,00 € chacune sera remis lors de l'état des lieux.

Motion de soutien au projet d'implantation d'EPR2 sur le site du Blayais.

Le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succéderait à l'installation existante.

Un comité de suivi s'est organisé pour soutenir ce projet, ayant déjà obtenu un manifeste fort à ce jour de 554 signatures avec un objectif d'atteindre 1000 signatures.

En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la centrale à une échéance que l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute-Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2000 à 4000 emplois supprimés sans compter les nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité. Pour les 9400 personnes qui vivent dans son environnement proche mais aussi sur les départements de Gironde et de Charente-Maritime, ils en subiront les conséquences. De plus, la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022) qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population.

Soutenu par le Président de région de la Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence, les conseillers municipaux de la commune de St Ciers du Taillon (17) ayant acté que les résultats de l'étude de sûreté seraient validés par l'ASN, que le choix des futurs sites serait décidé par le gouvernement et que les sites retenus feraient l'objet d'une consultation préalable du public, soutiennent le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud et St Louis (33).

Questions diverses.

Remplacement lampes IRC sur lustres chauffage église.

6 lampes IRC infracolor 2000w ont dû être changées. Main d'œuvre avec nacelle, fourniture et déplacement : 1 610,78 € TTC.

PLU

Une réunion de la commission communale s'est déroulée à Consac avec la commune de Lorignac le 17/01.

Il s'agissait d'instruire le PADD sous forme d'ateliers. Les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les scénarios, l'évolution du territoire, le plus durable. Les orientations, selon le scénario retenu, comment il se décline ? Quel cadre de vie pour demain ? Comment valoriser les ressources de demain ? Comment organiser le territoire ?

Prochaine réunion le 21 février à Lorignac : le PADD quantitatif.

Obligations légales de débroussaillage (OLD).

Les Maires et élus des communes ayant des massifs forestiers étaient invités à une réunion organisée par la CDCHS à Bussac Forêt le 16/01 en présence de la DDTM.

Une démarche est engagée avec un bureau d'étude financé par la CDC pour la réalisation de plans communaux de gestion des Obligations Légales de Débroussaillage.

Cette étude mutualisée pour les 39 communes concernées en Haute-Saintonge bénéficie de la participation du Fonds Vert, elle est menée par l'Agence MTDA, spécialisée dans la défense des forêts contre l'incendie.

Une carte sera produite pour chaque commune afin de connaître les lieux de débroussaillage obligatoires qui devront être exécutés par les propriétaires autour des habitations.

3 autres réunions d'informations sont prévues au cours de l'année 2024.

Implantation d'une antenne relais.

Orange recherche un lieu potentiel dans la commune pour implanter une antenne relais, afin de répondre à l'appétence des administrés pour les usages d'internet à Très Haut Débit mobile et assurer une qualité de service en conformité avec ses engagements pris auprès de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Ce qui conduit Orange à développer son réseau 4G sur le territoire de notre commune. Affaire à suivre.

Projet au hameau "Chez le Gay".

Une rencontre sur place avec les propriétaires était nécessaire. Un permis va être déposé pour la construction d'une maison, ce qui implique de prévoir la DECI dans ce secteur. Un chemin d'une centaine de mètres doit être empierré. Une demande auprès de la SAUR a été faite pour l'étude hydraulique du réseau d'eau pour connaître la faisabilité d'implanter un poteau DECI. Pour l'extension de la voirie cela implique d'avoir des devis avant de s'engager.

Bibliothèque municipale.

La Présidente de Vivre et Lire Ensemble suggère de remplacer le panneau pour signaler la Médiathèque. La porte d'entrée non étanche mériterait d'être remplacée par une porte vitrée qui apporterait plus de lumière dans l'espace adulte. Autre suggestion, des panneaux de signalisation devraient être installés dans le bourg pour indiquer la direction des services et des bâtiments publics. Ces demandes seront étudiées lors de la confection du budget.

Fonds Départemental de Péréquation 2023.

L'enveloppe du FDP allouée à notre commune s'élève à 63 517,94 €.

Association Le Projet du cœur.

Le Président de l'association propose que notre commune devienne Ambassadrice du Don d'Organes. Nous pourrions devenir Village Ambassadeur du Don d'Organes.

Pour s'engager, il suffit de signer une Charte avec le collectif **Greffes+** représenté par M LEIDINGER, président de l'association le Projet du Cœur.

Les objectifs de la charte sont d'installer sur les axes principaux de circulation, des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Village partenaire du don d'organes » et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, nous pouvons organiser une manifestation chaque année le 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs).

Planter "un arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher notre engagement tout au long de l'année.

Ainsi que toutes les initiatives pouvant contribuer à cette mobilisation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour soutenir cette association qui œuvre en faveur du don et de la greffe.

Réunion du 27 février 2024

Présents : 10 Absents : 5

Secrétaire : Nathalie FONTAINE.

Délibération Pôle Médical.

Ménage des communs : Depuis 3 mois, Mme Rousseau Jacqueline effectue des tâches supplémentaires pour le ménage des locaux du Pôle Médical. 5 heures hebdomadaires sont nécessaires pour l'entretien des parties communes. Jusqu'à aujourd'hui, ces heures lui ont été payées en heures complémentaires. Son contrat de travail pour inclure ces heures va devoir être modifié. Pour cela, la publicité de l'évolution du poste doit être faite auprès du Centre de Gestion dans un temps légal. Ensuite, une délibération doit être prise pour établir un nouveau contrat de travail à Mme Rousseau pour un total d'heures à effectuer de 8h hebdomadaires de ménage dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge M. le Maire de faire toutes les démarches pour l'évolution du contrat de travail de Mme Rousseau, de signer tous les documents nécessaires pour la modification de son emploi du temps.

Délibérations avenant aux baux des locataires professionnels : Un oubli a été fait lors de l'établissement du bail de la kinésithérapeute, du médecin et de la podologue. Nous devons rajouter que l'augmentation des loyers chaque année se fera en fonction de l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires). Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer les avenants ainsi que chaque locataire.

Entretien chauffage et climatisation : la mise en route du système de chauffage et climatisation du Pôle Médical a été faite par la SARL PASCAL STA de Tesson. La réglementation nous oblige à faire contrôler ces installations annuellement. Cette société nous propose d'effectuer la vérification de ces appareils avec un contrat d'entretien en nous fournissant une attestation frigo.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du devis pour le contrôle de six appareils d'un montant de 315,00 € TTC décide de retenir la SARL PASCAL STA pour la réalisation de ce contrôle.

Accès piétons entre le Pôle Médical et la pharmacie : Nous avons évoqué cette possibilité de faire un passage qui faciliterait l'accès entre les deux pour les patients et clients de la pharmacie. Ces travaux peuvent se faire en régie, au moindre coût. Cependant, les

trois quarts du terrain se trouve être sur la propriété de Mme Menendez la pharmacienne. Sa participation financière pour la mise en œuvre de ces travaux est souhaitable.

Signalisation du Pôle Médical : Un totem situé en bordure des propriétés indiquant l'entrée du parking de la pharmacie pourrait nous être cédé, vu qu'il fait double usage avec le grand panneau lumineux signalant la pharmacie. Lors d'un échange entre le maire et la pharmacienne, elle ne serait pas hostile à trouver un compromis.

Après discussion avec le Conseil, il a été décidé que Mme Menendez nous cède gratuitement ce totem que nous devons déplacer de quelques mètres afin de signaler l'entrée du parking du Pôle Médical. En échange, la commune prendra à sa charge les travaux de l'accès piétons d'un mètre de large aménagé en calcaire. Mme Menendez devra nous donner son autorisation pour l'accès sur son terrain et nous confirmer par écrit de la donation du totem. Le Conseil charge M. le Maire d'entreprendre ces négociations.

Délibération achat de terrain.

Dans le courant de l'année 2022, il avait été décidé d'acquérir une parcelle au lieu-dit « Les Gauthiers » pour y installer une bâche de 60 m³ afin d'assurer la DECI. En accord avec la propriétaire Mme Camus Rullaud Catherine, la commune s'était engagée pour l'acquisition partielle d'une surface de terrain de 90 m² dans le hameau, au prix de 0,40 € le m². Par délibération, la commune s'était engagée à prendre en charge le bornage du terrain. Ceci fait, le procès-verbal établi par le géomètre est en notre possession, le notaire Maître Klop Isabelle de Mirambeau avait été choisi pour rédiger l'acte d'achat, nous devons prendre une délibération. Le Conseil municipal charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives afin de conclure l'achat de cette parcelle pour notre projet.

Délibération convention de mise à disposition de personnel.

Pour la bonne marche du service du secrétariat, Mme Rigon Alice notre secrétaire a besoin de temps supplémentaire pour satisfaire la charge de travail depuis son occupation au poste à la comptabilité. La commune de St Georges des Agoûts qui l'emploie aussi à temps partiel, propose de la mettre à notre disposition pour 3 heures hebdomadaires. Ces heures seront effectuées le mercredi matin à la mairie fermée au public ce jour. Après avoir pris connaissance de la

convention de mise à disposition de Mme Rigon par la commune de St Georges des Agoûts, le Conseil accepte et charge M. le Maire de signer cette convention pour rembourser les salaires et charges à la commune de St Georges des Agoûts.

Travaux voirie. Mobilier urbain.

Comme chaque année, nous faisons intervenir le syndicat départemental de la voirie pour l'exécution du PATA. A notre demande, un devis nous a été présenté pour la mise en œuvre d'un enduit partiel monocouche. La surface de 5 464 m² reconduite chaque année au prix de 1,59 € HT le m² représente en TTC 11 998,94 €. Le Conseil valide ce devis.

La pose d'enrobé à froid par l'équipe municipale devrait se faire fin avril début mai.

La visite de la voirie par la commission est prévue le samedi 16 mars matin.

Des besoins d'équipement en bancs et tables sur l'aire de repos sont prévus, une étude sera chiffrée pour l'achat de ce mobilier.

Réfection revêtement voirie D730 dans le bourg.

La direction des infrastructures 17 nous informe de leur projet de refaire la couche de roulement dans le bourg à partir du plateau ralentisseur de la mairie jusqu'à la sortie de l'agglomération vers Lorignac. Une question nous a été posée si nous avions envisagé des travaux de voirie dans cette partie du bourg. Un rendez-vous sur place avec le technicien du bureau d'étude de la DI est prévu le 5 mars. M. le Maire indique que c'est dommage de refaire la route sans refaire les trottoirs et caniveaux fortement dégradés dans ce secteur. Mais de tels travaux rentrent dans le cadre de l'aménagement du bourg qui nécessitent une étude. Lors de notre rencontre avec le représentant du département, nous échangerons plus en détails sur la situation. Affaire à suivre.

Travaux bâtiments.

Remplacement chaudière.

La mairie est chauffée par une chaudière fioul. Après plusieurs pannes et suite à la difficulté de trouver des pièces pour la réparation, il est temps de sortir de l'énergie fossile. Nous pouvons la remplacer par une pompe à chaleur monobloc haute température en la raccordant au circuit du chauffage central. M. le Maire est chargé de faire faire une étude par un professionnel et de mettre en œuvre un dossier pour des demandes de subvention. Nous inscrivons cette dépense au prochain budget.

Travaux école cantine.

Dès cet été, la pose d'un carrelage dans la salle de restauration en remplacement des dalles PVC se fera par les employés municipaux.

Sanitaires.

Une importante consommation d'essuie-mains en papier a été constatée aux sanitaires du préau, le papier est utilisé par certains enfants dans les cuvettes provoquant des bouchons. M. le Maire propose de faire installer des sèche-mains électriques dans ces locaux. Un autre pourra être installé au lavabo du couloir côté cantine. 5 blocs de sécurité sont à remplacer dans la cuisine et dans la salle de motricité. A cela s'ajoute le remplacement d'une commande pilotage au tableau électrique et des disjoncteurs de protection. Montant du devis : 3 202,80 € TTC. En attente pour l'inscrire au budget, M. Bret propose l'installation d'un essuie-mains par rouleau équipé d'un torchon en coton lavable.

Travaux salle des fêtes.

1 bloc de sécurité est à remplacer dans le local côté cuisine. Devis : 186,00 € TTC.

Bibliothèque.

Le hublot détecteur extérieur porte sud a subi une détérioration, l'eau a pénétré et détruit le système électrique. Il n'est pas réparable. Devis pour son remplacement : 166,80 €.

Délibération au Centre de Gestion (contrat d'assurance statutaire du personnel)

M. le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.452-40 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

DECIDE ;

Article unique : que la commune de St Ciers du Taillon charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par

plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail - Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité - Paternité et accueil de l'enfant - Adoption,

agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité - Paternité et accueil de l'enfant - Adoption,

pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.

Régime du contrat : capitalisation.

Démission d'un adjoint.

M. le Maire nous informe que notre collègue Régis Noël lui a remis une lettre de démission de son poste de 1^{er} adjoint pour des raisons personnelles. Il souhaite rester conseiller municipal.

Questions diverses :

Eau 17

nous informe que des travaux ont été inscrits au budget 2024. Extension du réseau d'eau potable rue Louise Robert pour un montant de 6 600 € HT. Extension du réseau d'eau potable Chez Gouit pour un montant de 8 500 € HT. Ces travaux ont été confiés à la SAUR CER.

Invitation de la FNACA.

La cérémonie se déroulera le dimanche 17 mars à 10h00 au monument aux morts de St Ciers du Taillon suivi d'un vin d'honneur offert par la commune.

Projet de trail

Le lycée agricole privé de St Antoine a un projet de trail sur les communes de Bois, Saint Genis de Saintonge, Plassac et Saint Ciers du Taillon pour le dimanche 5 mai 2024.

Chaque promotion de 1ère est chargée d'organiser deux circuits, un de 11 km et un de 20 km à travers le massif de la lande et des paysages agricoles avec la prévision d'un lieu de ravitaillement au Château d'Orignac. Ils recherchent des bénévoles pour les aider.

Association « Les Gaillardes »

M. le Maire a été contacté par Mme Angèle Arnaud nous proposant un spectacle de Théâtre plein air par

la troupe " Les Gaillardes". De passage dans la région pour se produire à l'occasion des Estivales de Haute Saintonge, cette troupe composée de 20 personnes se déplace à vélos de lieu en lieu. Ils sont accueillis au Château d'Orignac. A cette occasion, on nous propose une représentation sur l'aire de repos ou dans le parc du Château le mercredi 17 juillet. Ils proposent aussi de mettre en place une billetterie à prix libre dont les recettes leur reviendraient, et demandent à la commune une petite participation en accord avec le Conseil Municipal. Nous devons prévoir une restauration pour le public et fournir un repas végétarien à la troupe de 20 personnes et un petit déjeuner pour le lendemain.

Les associations et le Conseil Municipal ont décidé de ne pas adhérer à ce projet. La date n'est pas compatible avec les disponibilités des bénévoles qui ont déjà des activités dans l'été. Le Conseil municipal ne participera pas sans l'aide des associations. Une réponse leur sera faite.

Réunion du 21 mars 2024

Présents : 15 Absent : 0
Secrétaire : Vivien BOISNARD.

M. le Maire rappelle que M. Noël Régis a démissionné de son poste de 1^{er} adjoint tout en maintenant son siège au sein du Conseil Municipal. La Sous-Préfète de Jonzac a enregistré et validé la démission du poste de 1^{er} adjoint de M. Noël Régis le 7 mars. Il appartient au Conseil Municipal de refaire l'élection des adjoints pour compléter le tableau, conformément à l'Article L.2122-17 du CGCT.

La délibération 2020-16 indiquait de fixer la nomination de 3 adjoints.

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 14
- f. Majorité absolue..... 8

Noms des	Nombre de suffrages	En lettres
Roy Didier	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Didier ROY a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Résultats du premier tour du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 14
- f. Majorité absolue..... 8

Noms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	En lettres
Lamothe Micheline	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame Micheline LAMOTHE a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint

Résultats du premier tour du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 14
- f. Majorité absolue..... 8

Noms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	En lettres
Bret Wilfried	13	Treize

Madame Sorin non candidate a obtenu une voix.

Proclamation du troisième adjoint

Monsieur Wilfried BRET a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Délibération : élections des délégués à SOLURIS

SOLURIS, c'est le syndicat informatique des collectivi-

tés territoriales de Charente-Maritime.

Dans les statuts du syndicat, 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants de chaque commune adhérente doivent être nommés.

Madame Sorin Martine s'est déclarée candidate pour être déléguée titulaire. Elle a été élue à la majorité des membres présents du Conseil Municipal. Madame Boucaud Martine et Monsieur Camus Thierry se sont portés volontaires pour être suppléants et ont été désignés comme suppléants à la majorité des membres du Conseil Municipal.

Vote des subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation budgétaire, il serait nécessaire de délibérer sur les subventions accordées aux différentes associations au titre de l'exercice de 2024.

Les conseillers ayant une activité associative (présidence ou membre d'un bureau ou de bénévolat) se sont retirés au moment du vote pour l'association qu'ils représentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Art 6574 Subventions aux associations	Reçues en 2023	Prévisions en 2024
APE les Bambins ST Thomassons	200	200
Association FABIA	100	100
ATEL	570	570
Base alimentaire Mirambeau	100	100
Cagouilles Taillonnaises	1500	1250
Les Amis Taillonnais	500	650
Comité des Fêtes	0	0
MFR Chevanceaux	50	50
Secours Catholique	100	100
Restaurants du Cœur	100	100
ST Cyr de France	100	120
Vivre et Lire ensemble	1600	1100
La Magie du Bâton	100	100
APIC Nieul le Virouil	1100	1100
Outils en Mains	570	250
Arts et Culture	0	600
Total		6390

Rapport de la commission voirie

Une visite a été faite sur la voirie communale pour recenser les travaux d'entretien à faire au cours de l'année 2024. Une liste des travaux à réaliser a été

remise à chaque conseiller pour en prendre connaissance.

Côté investissement, le programme pour la finition de la voirie au lotissement de la Fontaine sera validé lorsque nous aurons les devis des entreprises au moment du vote du budget.

Pour la DECI, le projet de l'installation d'un poteau incendie Chez le Gay et la pose d'une bâche de 60 m³ aux Gauthiers est en cours, afin de préparer la demande de subventions (DETR-CD)

Prévisions des travaux dans les bâtiments

Les travaux de façade au carrefour des Lavandières ont été reportés à cause de la météo de cet hiver peu clémente pour entreprendre ce chantier. La réfection de la couverture de la sacristie devrait pouvoir se faire cette année. Ces travaux ont été commandés à l'entreprise MCCO.

Pour la mairie, nous attendons les devis pour le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur. Des devis pour le remplacement des gouttières sont aussi attendus.

A l'école, des travaux de réparation en zinguerie et le remplacement des gouttières le long des classes côté jardin sont à faire. La pose d'un carrelage est prévue dans la salle de restauration pour remplacer les dalles PVC. Ces travaux seront effectués par les employés techniques dans l'été.

Matériel Urbain

Quelques petits aménagements dans le bourg sont nécessaires avec l'achat de bancs et de poubelles. Le déplacement d'un totem donné par la pharmacienne, servira pour signaler l'entrée du parking pour les visiteurs au pôle médical. Nous remercions Madame Menendez pour ce don. En compensation, un passage piétons pour un accès entre la pharmacie et le pôle médical sera aménagé en régie comme nous l'avons envisagé depuis le début du projet.

Des tables détériorées sont à remplacer à la salle des fêtes. Nous profiterons des promotions pour faire ces achats.

Questions diverses

RPI

Suite au dernier conseil d'école qui s'est déroulé à St Thomas, M. le Maire a exprimé ses inquiétudes dues aux fortes baisses d'enfants scolarisés pour la rentrée de septembre 2024. De plus, des familles envisagent de retirer leurs enfants du RPI pour les inscrire à l'école de Mirambeau. Les arguments fournis pour ce

retrait ne sont pas acceptables. En novembre 2023, les services de l'Inspection Académique et notre Député, nous avaient alertés sur cette situation préoccupante qui concerne tout le département de la Charente-Maritime. Nous avons abordé la possibilité d'une fusion entre RPI et avons été encouragés à nous y préparer.

Nous devons anticiper pour ne pas être pris au dépourvu en se retrouvant avec une classe unique aux cours élémentaires. Nous allons étudier les possibilités qui nous seront offertes avec les RPI voisins. Affaire à suivre.

Location logement au 28c avenue de la République

M. le Maire informe le Conseil qu'une personne désire louer cet appartement. Il s'agit de Mme Gaillard actuellement employée sur la commune. Le Conseil donne son accord et autorise le maire à faire toutes les démarches pour cette location. Le loyer est de 350 € plus les charges de 32 € mensuelles comprenant le chauffage et les frais de ramonage de la chaudière, l'électricité des communs et la taxe des ordures ménagères. Un chèque de caution de 350 € sera demandé à la signature du contrat de location.

Demande d'aide à l'installation

Mme Menendez, soucieuse de développer son activité dans sa pharmacie, souhaite investir pour l'installation d'une borne pour la Télé consultation médicale sans rendez-vous. Ce service peut être complémentaire sans faire de tort aux médecins généralistes. Elle demande si la commune pourrait lui apporter un soutien financier pour démarrer ce projet de location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose catégoriquement à financer ce type d'aide, considérant que son choix pour le développement de son commerce est son affaire.

Demande rachat de terrain

Un décret pour la défense extérieure contre l'incendie des habitations engage la responsabilité des communes qui doivent mettre tout en œuvre pour cette protection. Nous avons l'obligation d'établir un schéma pour la défense extérieure contre l'incendie des habitations, ce qui a été fait. Il apparaissait qu'au village de chez Robin, une bâche était préconisée. M. Roy avait accepté de céder du terrain dans le village à la commune pour mettre en place cette installation afin de satisfaire les demandes de permis de construire. Sans DECI, les autorisations d'urbanisme sont

proscrites. Après avoir acquis cette parcelle et entrepris le terrassement, la SAUR qui gère le réseau d'eau potable, nous a signalé que la pose d'un poteau incendie pouvait satisfaire le SDIS avec un débit suffisant conforme à la réglementation. Nous avons donc opté pour la pose d'un poteau moins onéreux pour la commune.

Il se trouve que la parcelle que nous avons acquise ne nous servira jamais. M. Roy, pour le développement de son activité, aurait besoin de racheter ce terrain aménagé. Le Conseil Municipal n'a pas d'objection pour cette vente. Le moment venu, nous établirons le coût exact des travaux engagés pour déterminer le prix à la revente.

Course Cycliste par l'APOGE

Chaque année, le club organise « Les boucles de la Charente-Maritime ». Cette course aura lieu les 4 et 5 mai 2024. La 1^{ère} étape passera le 4 mai sur le territoire de la commune. On nous demande pour la bonne organisation de cette étape des volontaires signaleurs afin d'assurer la sécurité.

M. le Maire demande au conseil si, parmi l'assemblée, des personnes peuvent s'engager ce jour-là comme signaleurs.

M. Boisdard Vivien, M. Brochon François, M. Chérat Patrick se sont portés volontaires.

M. Boisdard Michel a fait savoir également sa disponibilité ce jour-là.

Réunion du 2 avril 2024

Présents : 15 Absent : 0

Secrétaire : Micheline LAMOTHE.

Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion de la commune établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Après en avoir délibéré, le conseil vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ARTISANS

A.G PLAQUISTE
GATINEAU AURÉLIEN
 Plaquiste/ Jointeur
 aureliengatineau17@gmail.com
TEL : 06.32.06.70.66
SAINT CIER DU TAILLONS 17240
 E.I ENTREPRISE INDIVIDUEL
 SIRET : 953 296 977 00010
 APE : 4331Z
 Devis gratuit

MENUISERIE DU TAILLON
Bruno OVIDE
 Menuisier - Charpentier
 Bois - PVC
 4 Rue Yves Delors
 17240 Saint Ciers du Taillon
 Téléphone : 06.16.89.78.96
 Mail : menuiserie.du.taillon@sfr.fr
 N°Siret : 832 792 527 00018

CNMS Batiment
 M. Nicolas Chaignier
 petits travaux de bâtiment
 17240 St Ciers du Taillon
 06 32 73 35 02
 cnmbatiment@orange.fr
 siret n° 850531727500016 - decennale n° 00652758444

CHAUDRONNERIE
THOMAS
 06 83 53 16 00 - 06 83 53 16 01
 chaudronnerie.thomas@free.fr

ARTISAN M. PHILOREAU (DEVIS GRATUIT)
MULTI-TRAVAUX (intérieur & extérieur)
 - Peinture générale - Façade, avant-toit, volet, boiserie ...
 - Pose toile de verre, tapisserie, parquet, placo ...
 - Nettoyage haute pression (impermeabilisant, anti-mousses pour façade et toiture ...)
 - Petits travaux de maçonnerie
 philoreau17@yahoo.fr
 Bureau : **05 46 04 42 67** Lieu-dit « Chez Guérineau »
 Chantier : **06 37 67 65 15** 17240 SAINT-CIERS-DU-TAILLON

ANTHONY LARCHER
 PLOMBIER - CHAUFFAGISTE
 06 58 97 85 16
 al-plomberie@hotmail.com

HDS
 RÉNOVATION
Hervé Dognon-schmitt
 Vos travaux du sol au plafond
 17240 Saint-Ciers-du-Taillon
 06 35 44 58 16
 dognonschmitt@orange.fr
 Siret 790 070 197 00039

ÉLECTRICITÉ ET RÉNOVATION GÉNÉRALE
LAURENT MENAGER
 17240 Saint-Ciers-du-Taillon
 Erg.menager@gmail.com
 06.11.14.40.23

TOURNEUR FRAISEUR
SOLARCZYK CYRIL
 07.78.05.08.31
 17240 SAINT CIER DU TAILLON
 tourneurfraiseurdutaillon@gmail.com

sarl mcco
 maçonnerie couverture charpente
 toute menuiserie placo
ovide christian
 6 rue yves delors
 17240 st ciers du taillon
 05 46 49 65 88
 06 82 03 01 81
 fax 05 46 49 82 02
 menuiserie-charpente-ovide@orange.fr
 www.menuiserie-charpente-couverture-ovide.com

SARL GARAGE BURGAUD
 VENTE - RÉPARATION TOUTES MARQUES
 Entretien climatisation tous véhicules
FIOL - GNR
GAS-OIL - AD BLUE
STATION SERVICE
 53, avenue de la République
 17240 ST-CIERS-DU-TAILLON
 Tél. 05 46 49 63 60
 E-mail : sarlburgaud@sfr.fr

SERVICES

Mme GOUGE Lydie
 Aide ménagère
 06.46.20.22.39
 17240 St Ciers du taillon

TAXI
TAILLONNAIS
07.89.62.01.27
 boisnard.vivien@orange.fr
 Transport traditionnel et médical Conventionné assurance maladie

L'art de Pl'Hair
 Salon de coiffure
 Ouvert du Mardi au Vendredi
 9 H - 18 H 30
 et le Samedi
 9 H - 13 H 00
 05.46.70.13.91
 2 place du 8 mai
 17240 Saint Ciers du Taillon
 L'art de Pl'Hair - Emilie Marissat

LOISIRS ET COMMERCES

PAINTBALL
PARK 17
 Av. de la République
 17240 St Ciers du Taillon
RK FR PaintballPARK FR
 06 87 74 04 94

BOUTIQUE
Lolita & Cie
 PRÊT À PORTER * ACCESSOIRES * BIJOUX * PARFUMS
 +33 (6) 26 80 04 12
 30, avenue de la République
 17240 Saint Ciers du Taillon
 Iroscoet@aol.com

Calendrier des manifestations St Ciers du Taillon



JUIN

**Le 5 : Les Amis
Taillonnais,**
Jeux de société

Les 14-15-16 :
Arts et Culture,
Julien Laurent,
photographe,
**Terres Éphé-
mères, la poé-
sie de désastre**
*(vernissage le
15 juin à 18h30)*

JUILLET

**Le 3 : Les Amis
Taillonnais,**
Jeux de société

**Le 7 : Cagouilles
Taillonnaises,**
*Brocante avec
rencontre
mobylettes*

**Le 13 : Comité
des fêtes,**
*Repas dansant
animé par
Aymerick*

AOÛT

**Le 7 : Les Amis
Taillonnais,**
Jeux de société

Les 15, 17 et 18 :
ACCA,
Ball trap

**Le 17 : Comité
des fêtes,**
*Repas dansant
avec animations*



SEPTEMBRE

Tout le mois :
Vivre et lire ensemble,
exposition sur les
plantes
et leurs usages

Le 4 : **Les Amis Taillonnais,**
Jeux de société

Le 7 : **Comité des fêtes,**
Concours de
pétanque et
marché
nocturne

Le 14 : **Vivre et lire ensemble,**
Randonnée avec
un guide spéciali-
sé sur les plantes
sauvages

Le 28 : **Vivre et lire ensemble,**
Atelier végétal

Courant sep-
tembre : **Les Amis Taillonnais,**
Sortie Île d'Oléron



OCTOBRE

Le 2 : **Les Amis Taillonnais,**
Jeux de société

Du 5 au 20 : **Arts et Culture,**
Arts et culture,
Bernard Devisme, Bernadette Devisme,
Catherine Mathieu, artiste
peintre, sculpteur,
artiste en gravures
et Céramiste,
L'empreinte de Picasso
(vernissage le
5 octobre à
18h30)

NOVEMBRE

Le 2 : **Comité des fêtes,**
Repas Hallo-
ween

Le 6 : **Les Amis Taillonnais,**
Jeux de société

Le 17 : **Arts et Culture,**
Marché d'art,
exposition de
peintures /
sculptures

Le 23 : **Vivre et lire ensemble,**
Aude Loriaud,
Conférence, **Le couvent, refuge ou prison ?**

DECEMBRE

Le 4 : **Les Amis Taillonnais,**
Jeux de société



FABA

Les lundis : Randonnée de 6 km et promenade de remise
en forme de 3 km

Un jeudi sur deux : Atelier informatique

Les vendredis : Pétanque

Un mercredi par mois : Repas de groupe, le Plat du Jour



ALIMENTATION

Boucherie Charcuterie
Traiteur
Biguereau Christian
Maison fondée en 1805

Saint-Ciers-du-Taillon Saint-Thomas-de-Conac
35 Avenue de la République 1 Place des Anciens Combattants
05.46.49.63.68 05.46.48.16.71



Boulangerie
St Ciers
du Taillon

39 av de la République
17240 St Ciers du Taillon
05 46 49 64 08



LE CHEVAL BLANC

CAFÉ • BAR • PUB • RESTAURANT

05 46 04 76 06



L'EPICURIEN **vival**
EPICERIE-TABAC-PRESSE

1 RUE DE L'EGLISE
17240 SAINT CIER DU TAILLON

TEL : 05 46 49 64 22
RCS : 424 083 731



SOLÈNE DUFFOUR
MARAICHÈRE EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

06 85 59 31 99

COMMANDE DE LÉGUMES PAR SMS
À RETIRER AU 7 CHEZ ROBIN
À SAINT CIER DU TAILLON



Pizza
Don Giovanni

PIZZA • SNACK

SAINT CIER DU TAILLON

COMMANDE ET LIVRAISON

05 46 70 46 69



Miel à Tonton

APICULTEUR
RÉCOLTE LES ESSAIS

Georges Bourreau

06 07 36 14 50



Chez Nonette

Food truck

HAMBURGERS • HOT-DOG • AMÉRICAINS • SALADES
CRÊPES • GAUFRES • GLACES • BOISSONS FRAÎCHES

Avenue de la République 06 83 53 16 01
17240 St Ciers du Taillon



SANTÉ

PHARMACIE DU TAILLON
Madame MENENDEZ
59 Av. De La République, 17240, Saint Ciers du Taillon
Téléphone : 05.46.49.63.76



✉ : pharmaciesaintciersdutaillon@yahoo.com
f : Pharmacie du Taillon

Ouvert du lundi au vendredi : 9H à 12H30 - 14H30 à 19H
le samedi : 9H à 12H30 - 14H30 à 17H30

DENIS BENQUET
INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT
05 46 48 72 59



Julie Struzik
Kinésiologue®
06.41.74.75.69



La synergie de Jale
Santé, équilibre
Sérénité, énergie
Capacités, potentiels
révélés et optimisés

Adeline PERES DA SILVA - EI
PEDICURE-PODOLOGUE D.E

59 bis avenue de la République
17240 Saint-Ciers-du-Taillon
06 59 24 53 14
adeline.peresdasilva@hotmail.fr

MARGOT LEBARBIER
- OSTEOPATHE D.O. -

mlebarbier.osteop@gmail.com
07 62 63 23 00
Pôle Médical
59 Bis Avenue de la République, 17240 St Ciers du Taillon



SOPHIE LECAPLAIN

MASSEUR
KINESITHERAPEUTE

07 85 40 23 20



Soraya Mouchelet
Au fil de nos émotions
Kinésiologue Q Humain & Animal®

32 Route de Corcosse
17100 COURCOURY
kinesiologue.a.h@gmail.com
06.38.49.66.26



SIRET 90801688400011

Vote du Compte Administratif 2023

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1°-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif de la commune 2023

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévu	1 001 594,11 €	682 821,19 €
	Réalisé	490 785,81 €	361 496,22 €
	Reste à réaliser	0	222 030 €
		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Prévu	1 001 594,11 €	682 821,19 €
	Réalisé	1 267 222,20 €	395 791,58 €
	Reste à réaliser	0	0

Résultat de clôture de l'exercice pour la commune.

Investissement	34 295,36 €
Fonctionnement	776 436,39 €
Résultat global	810 731,75 €

2°-constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°-reconnait la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats de l'année 2023

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi et de l'instruction comptable M57, après avoir approuvé le 02 avril 2024, les comptes administratifs pour 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 192 912,28 €
- un excédent reporté de : 583 524,11 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 776 436,39 €
- un excédent d'investissement de : 34 295,36 €

- un déficit des restes à réaliser de : 222 030,00 €
- soit un besoin de financement de : 187 734,64 €

Décide sur proposition du Maire, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent 776 436,39 €
- Affectation complémentaire de réserve (1068) 187 734,64 €
- Résultat affecté en fonctionnement (002) 588 701,75 €
- Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 34 295,36 €

Vote des taux de taxes d'imposition 2024

M. le Maire rappelle au conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2024, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de référence communaux par rapport à l'année 2023.

Taxes	Année 2023	Année 2024
D'habitation	14,06	14,06
Foncière bâti	32,61	32,61
Foncière (non bâti)	37,05	37,05
CFE	21,25	21,25

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice : 2024

Investissement	
Dépenses	251 295,36 €
Recettes	473 325,36 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 209 481,75 €
Recettes	1 209 481,75 €

Arrêté portant délégation de fonction et de signature

Le Maire de la commune de Saint Ciers du Taillon, Vu l'article L2122-18 du code général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal. Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21

mars 2024 portant élection des adjoints au Maire.
Considérant que **M. Didier Roy** a été élu premier adjoint,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de M. Didier Roy premier adjoint,

ARRÊTE

Article 1er

Il est donné délégation de fonction à M. Didier Roy, premier adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- L'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux ainsi que tous les travaux concernant la sécurité sur la voirie.
- L'entretien général du cimetière.
- L'entretien des espaces verts, agricoles et forestiers.
- Le suivi et l'entretien des matériels.
- L'entretien général de l'ensemble des installations sportives.
- Le suivi de la vie associative, jeunesse, culture et suivi de la bibliothèque.
- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme ainsi que la signature de toutes correspondances et actes d'urbanisme réglementaires ; soit toutes les décisions relatives à l'occupation des sols régie par le code de l'urbanisme.
- De la signature des bordereaux de titres et mandats en l'absence du maire.
- La communication, les jumelages, le tourisme.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié.

Considérant que **Mme Micheline Lamothe** a été élue seconde adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Mme Micheline Lamothe seconde adjointe,

Il est donné délégation de fonction à Mme Micheline Lamothe, seconde adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- Le suivi de l'école, des affaires scolaires et périscolaires.
- Les transports scolaires et la cantine.
- L'environnement, l'entretien général des espaces

verts et cadre de vie ainsi que la propreté urbaine.

- L'entretien général du cimetière.
- Le suivi des festivités et animations.
- La protection animale.

Considérant que **M. Wilfried Bret** a été élu troisième adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de M. Wilfried Bret troisième adjoint,

Il est donné délégation de fonction à M. Wilfried Bret, pour exercer les attributions suivantes :

- L'entretien général et la maintenance de l'ensemble des bâtiments communaux.
- La prévention et l'équipement de la DECI.
- Le suivi des festivités et animations.
- La communication et le journal communal.

Article 2

Les présents arrêtés seront inscrits au registre des arrêtés de la commune et publiés.

Réunion du 24 avril 2024

Présents : 15 Absent : 0

Secrétaire : Wilfried BRET.

Décision modificative budget.

Une erreur s'est glissée dans la confection du budget que nous devons rectifier.

L'article 001 dans le chapitre dépenses investissements indique en déficit la somme de - 34 295,36 €. Cette somme doit être inscrite en recettes d'excédent d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

PLU : étude du PADD.

Par délibération du 02 août 2022, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

Actuellement, le territoire communal est couvert par une Carte communale approuvée le 06 octobre 2005. Suite aux évolutions des documents de rangs supérieurs, notamment le ScoT, les communes de la Haute Saintonge doivent faire évoluer leurs documents d'urbanisme pour les rendre compatible au ScoT.

A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les ambitions qui émergent du STRADDET à l'horizon 2030 sont les suivantes :

- Une consommation foncière divisée par deux en Nouvelle Aquitaine.
- La fin de l'étalement commercial effréné qui dévitalise les centres-villes/bourgs.
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments.
- De nouvelles solutions de transport pour réduire non seulement les pollutions atmosphériques et les émissions de GES mais aussi les coûts de transport et les temps de parcours.
- La Nouvelle-Aquitaine prépare dès à présent son adaptation aux dérèglements climatiques ainsi que la prévention des risques auxquels elle est exposée.
- Un modèle de développement qui respecte la nature, les paysages et favorise la restauration de la biodiversité.

Pour faire évoluer notre Plan Local d'Urbanisme, une commission s'est réunie avec le bureau d'étude qui nous accompagne (CITTANOVA) pour participer à des ateliers. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Conseil Municipal a pris connaissance du document remis par M. le Maire afin de répondre et enrichir celui-ci en construisant un projet qui réponde aux besoins locaux.

Ce document se compose de 3 axes de travail, 14 orientations thématiques en fonction des scénarios choisis qui sont déclinés en objectifs à atteindre et des propositions d'actions pour mettre en œuvre les objectifs choisis.

Axe1 : Une commune dynamique et innovante.

Axe2 : Une commune qui s'adapte et tend vers la sobriété.

Axe3 : Une commune accueillante.

Après avoir parcouru le document, chaque conseiller s'est exprimé en donnant son avis.

Une synthèse a été faite après avoir répondu aux objectifs, M. le Maire est chargé de transmettre les décisions du Conseil Municipal au cabinet d'études.

Affaire à suivre.

Remplacement photocopieur.

Une offre pour le remplacement du photocopieur de la mairie nous a été proposée par Rex-Rotary. Nous avons acheté ce matériel en 2017 au prix de 5 400 €. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu de problème par-

ticulier. Au-delà de 10 ans, les pièces défectueuses seront plus difficiles à trouver pour sa réparation. Pour l'achat d'un neuf plus performant et plus économe en énergie, le commercial de Rex-Rotary nous a fait une offre au tarif de 5 096 €. La situation pour son remplacement n'est pas urgente, nous pouvons attendre 1 année de plus. Le Conseil Municipal choisit d'attendre avant de s'engager pour cet achat.

Proposition d'achat tondeuse rotative frontale auto portée.

Le tracteur Kubota utilisé pour la tonte a plus de 3000 heures de travail. Il a été acheté en octobre 2019, nous avons eu quelques pannes malgré son bon entretien. Équipé d'un attelage, il sert aussi à tracter la désherbeuse à eau chaude pour les travaux dans le cimetière et dans le bourg, pour la remorque de la cuve à eau afin de faire l'arrosage des fleurs. Compte tenu de l'importance des surfaces à tondre, une seconde tondeuse serait bien utile. En début de saison, 2 agents pourraient exécuter ce travail plus rapidement. En cas de panne, nous éviterions d'attendre la réparation qui peut nous bloquer 1 à 2 semaines. Des élus se sont renseignés auprès d'un distributeur local pour l'achat d'une nouvelle tondeuse qui corresponde à nos besoins.

Le choix s'est porté pour l'acquisition d'une tondeuse rotative frontale Iseki de 24,9 cv. Le commercial a fait une offre avec l'option d'un broyeur adaptable pour les travaux plus difficiles. L'offre est la suivante :

La tondeuse à 18 000 € HT, le plateau de coupe frontal à 2 500 € HT, un broyeur frontal à 3 000 € HT dont une remise de 1 000 € HT, une benne arrière pouvant transporter du matériel à 1 025 € HT, les frais de port à 495 € HT, l'immatriculation offerte de 150 €.
Prix TTC : 30 204,00 €.

Après avoir pris connaissance du modèle technique de la tondeuse, entendu les explications présentées par les adjoints, le Conseil Municipal accepte cette offre et décide d'inscrire cette dépense en investissement et charge M. le Maire de passer la commande et de signer toutes les démarches pour son acquisition ainsi que pour la carte grise.

Une attention particulière devra être faite sur le tracteur Kubota.

En effet, il semblerait que le poids de la Désherbeuse soit trop élevé et risque d'endommager le pont arrière de celui-ci. Une solution alternative pour le déplacement sur de longue distance est à prévoir. Le tracteur Kubota pourrait être utilisé pour les lieux difficiles d'accès (étroit) comme le cimetière.

D.E.C.I : délibération demande de subventions.

Nous faisons l'acquisition d'une parcelle de 90 m² au lieu-dit « Les Gauthiers » afin d'y implanter une bâche pour une réserve de défense incendie.

Au hameau de Chez Le Gay un poteau pour la défense incendie sera installé pour couvrir tout le secteur.

Pour ces travaux, nous pouvons prétendre à l'obtention de subventions de la DETR et du Département, voire 60% de la dépense sur le HT.

Montant des travaux SAUR : pose d'un compteur aux Gauthiers : 1 557,48 € TTC

Pour la pose d'un poteau d'incendie à prises apparentes Chez Le Gay : 4 231,47 € TTC.

Montant des travaux SNC BST pour le terrassement et la fourniture et pose de la réserve souple de 60 m³ y compris la clôture : 13 920 € TTC.

Soit un total de 19 708,95 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à présenter des dossiers pour les demandes de subventions afin de réaliser ces travaux de défense extérieure contre l'incendie.

Devis travaux Voirie.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise STPA pour effectuer des travaux de voirie différés au lotissement de la Fontaine.

Montant total de ces travaux : 59 547,21 € TTC.

Réfection du marquage sur la D730 dans le bourg : 2 144,28 € TTC (travaux différés).

Devis entretien voirie communale : Syndicat de voirie : achat d'enrobé à froid : 2 550,64 €.

Société de transports Priet et fils : fourniture 32 t de pierres calcaires 0/31.5 livrées : 556,80 € TTC.

Devis travaux bâtiments.

Mairie : Le devis de l'entreprise Thermique F. Roy a été retenu pour le remplacement de la chaudière fioul. Montant TTC : 20 584,40 € pour la fourniture et pose d'une pompe à chaleur Air/Eau.

Remplacement des gouttières zinc : 4 083,53 € TTC.

École : le remplacement des gouttières zinc de l'école avec location d'une nacelle et plusieurs réparations (chéneau, cantine et classe) : montant devis : 5 737,86 € TTC.

Devis acceptés par le Conseil Municipal.

Devis remplacement de blocs secours à la cantine et pose de sèche-mains électriques aux sanitaires garçons et filles ainsi qu'à la cantine y compris l'alimenta-

tion et la protection pour un montant de : 3 202,80 € TTC. Devis accepté.

Avenants baux locataires du pôle médical.

Lors des réunions précédentes, nous avons évoqué de faire un avenant aux baux des locataires du pôle médical. M. le Maire, après s'être concerté avec les locataires, propose d'établir un avenant pour chaque locataire pour la révision des loyers selon le barème de l'ILAT. L'indice communiqué chaque trimestre par l'INSEE, peut varier selon plusieurs critères, laissant libre au propriétaire le choix d'augmenter fortement le loyer. Afin de rester dans les limites raisonnables, M. le Maire propose de leur faire cette révision triennale basée sur le dernier indice précédent la date d'anniversaire et de plafonner l'augmentation après délibération du Conseil Municipal à la date d'anniversaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorable à cette proposition et charge le Maire de faire toutes les démarches pour l'établissement des avenants que devront signer les locataires.

Proposition d'adhésion au système d'alerte à la population négociée avec l'A.M.F.17

L'AMF 17 a négocié des tarifs avec CII TELECOM pour l'ensemble des communes du département.

On nous propose une adhésion afin d'enrichir notre Plan Communal de Sauvegarde.

La loi oblige le Maire à prévenir ses administrés du danger en cas d'alerte (inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, attentat...).

Pour ce qui concerne l'alerte, son efficacité repose sur l'identification de bassins de risques.

Le passage du stade de la vigilance à celui de l'alerte impose rapidité, exhaustivité et fiabilité de la transmission, intégrant l'accusé de réception.

Selon le code de l'environnement (Article L125-2) : toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Ce risque s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

CII télécom propose des solutions sur mesures, très efficaces et moins coûteuses en complément des moyens traditionnels.

Nouvelles solutions : Le ministre de l'Intérieur a lancé une campagne de modernisation des systèmes d'alerte. Le ministère de l'Écologie se préoccupe de la

réglementation des activités à risque. Seuls les dispositifs qui utilisent des moyens télématiques (téléphone, internet) répondent aujourd'hui aux besoins réels des collectivités. Les utilisateurs de téléalerte n'ont aucun investissement à réaliser en matériel ou en logiciel. Tout est géré à distance par les plateformes de Ciltélécom dédiées à l'alerte. Une formation est prévue pour le fonctionnement de ce dispositif.

Le coût de la mise en service et de l'abonnement annuel peut varier en fonction du nombre de communes adhérentes. Ce tarif est spécial AMF17 entre 665 € HT et 560 € HT pour la mise en service 1 fois et entre 760 € et 640 € HT pour l'abonnement annuel. Une facture sera générée selon le nombre d'alertes et du nombre d'appels.

Questions diverses.

1er mai : pour information, les pompiers de St Fort sur Gironde vont effectuer une manœuvre au pôle médical. Le Conseil Municipal est invité à y participer. Traditionnellement, un casse-croûte et l'omelette à l'aillet sont offerts par la commune aux participants.

8 mai : La commémoration se déroulera comme d'habitude à 9h30 au monument aux morts, accompagnée par l'harmonie de Mirambeau.

ERMHES : Proposition d'un avenant au contrat d'entretien de l'élévateur pour l'installation d'une télé alarme GSM EPMR à la bibliothèque. Montant du devis : 1 512,87 € TTC auquel s'ajoute un forfait de la carte SIM à 120,60 € TTC annuel.

Ce dispositif de secours n'est pas utile car l'usage de l'élévateur se fait toujours en présence d'une personne qui peut intervenir en cas de panne pour secourir la personne en actionnant manuellement le dispositif.

Problème Parking

Des commerçants du bourg nous demandent de prévoir le long de la route de l'avenue de la République, devant leur commerce, un arrêt minute. Ce Conseil Municipal n'est pas opposé à cette suggestion, M. le Maire est chargé de prendre un arrêté pour le stationnement minute et de faire le nécessaire pour matérialiser ces espaces. Les riverains mobilisent de nombreuses places sur la place du 8 mai, des solutions doivent être trouvées pour éviter le stationnement permanent de leur véhicule.

Le Parking de la mairie est également occupé par des véhicules en permanence, ce qui gêne les visiteurs en semaine. Une concertation avec les propriétaires de ces véhicules pour améliorer la situation s'impose. Affaire à suivre.

MOTS MELES - thème : élections

Phrase mystère : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

ABSTENTION	ELECTEUR	PESER
BULLETIN	ELECTION	PROGRAMME
BUREAU	ELIRE	PROMESSE
CAMP	FRAUDE	RANG
CAMPAGNE	HEMICYCLE	SCRUTATEUR
CANDIDAT	ISOLOIR	SCRUTIN
CARTE	LISTE	SENATEUR
CHAMBRE	MAIRE	SIEGE
CONSEIL	MANDAT	SLOGANS
COUT	OPINION	SONDAGE
DEBAT	PARAPHE	SUFFRAGE
DEFI	PARLEMENTAIRE	TOUR
DEPUTE	PARTI	VOIX
DROIT		VOTER

P	C	D	T	A	D	I	D	N	A	C	X	I	O	V
O	A	O	R	B	E	P	B	T	A	D	N	A	M	O
P	M	R	U	S	F	M	M	U	A	E	R	U	B	T
I	P	I	L	T	I	A	O	A	L	E	L	I	R	E
N	A	O	H	E	M	I	C	Y	C	L	E	U	T	R
I	G	L	I	N	M	R	P	R	O	M	E	S	S	E
O	N	O	I	T	C	E	L	E	T	T	I	T	S	C
N	E	S	E	I	T	M	N	E	A	L	E	E	I	O
E	R	I	D	O	G	M	G	T	S	G	N	L	E	N
H	B	D	U	N	E	A	U	N	A	A	T	E	G	S
P	M	R	A	V	R	R	A	D	T	I	T	C	E	E
A	A	R	R	F	C	G	N	E	O	U	R	T	T	I
R	H	R	F	S	O	O	U	R	P	E	S	E	R	L
A	C	U	T	L	S	R	D	E	B	A	T	U	A	O
P	S	T	S	I	E	P	D	N	I	T	U	R	C	S

LA BOUCHERIE CHANGE DE MAINS

Pendant 40 ans nous avons eu à cœur de vous apporter le service, la qualité, l'accueil au plus proche de vos attentes.

Aujourd'hui il est temps pour nous de profiter des joies de la retraite. Et c'est avec sérénité que nous passons la main à **Nicolas POINTREAU** qui nous a rejoints il y a 15 ans. Il a acquis à nos côtés une grande expérience et partage nos valeurs sur le service, la qualité et les fabrications maisons. Il aura lui aussi à cœur de vous apporter le meilleur service, conseil et l'accueil que vous recherchez.



Nous vous remercions pour votre fidélité et votre confiance tout au long de ces années où nous avons partagé bien plus qu'une simple relation de commerce, nous avons tissé des liens d'amitié et de confiance.

Et c'est avec émotion que nous vous disons au revoir et au plaisir de vous rencontrer dans St Ciers du Taillon où dans les commerces pour des discussions endiablées.

M. et Mme BIGUEREAU Christian

Vos Kinésiologues **SORAYA MOUCHELET (06.38.49.66.26)**
et **JULIE STRUZIK (06.41.74.75.69)** sont présentes au
28 avenue de la république 17240 Saint Ciers du Taillon

Qu'est-ce que la Kinésiologie (étude du mouvement) ?

La kinésiologie s'appuie sur des méthodes empruntées à la médecine traditionnelle chinoise. Si la psychanalyse aide le psychisme, la kinésiologie aide le corps, c'est l'art d'interroger le corps.

La kinésiologie vise à favoriser un état d'équilibre et de bien-être, tant sur le point physique que mental. Elle intervient en réduisant le stress et l'anxiété liés aux traumatismes, aux deuils...

Elle peut apporter un bien-être chez les enfants souffrant de troubles (comportement, difficulté d'apprentissage, etc...)

Une de ses spécificités est l'analyse des postures et la distinction entre mouvements sains et pathologiques. La kinésiologie prend en compte les aspects physiques, émotionnels et mentaux, en prenant la personne dans sa globalité. Elle peut permettre de libérer les blocages émotionnels et physiques inscrits dans la mémoire du corps. Elle peut être complémentaire à des soins de kinésithérapie ou psychologiques.

Elle s'adresse à tous les âges, et peut même aider vos animaux (chiens, chats, chevaux...)



Le 1^{er} mai, traditionnellement, les Sapeurs-pompiers de la caserne de St Fort sur Gironde font un exercice dans une commune de leur secteur.

Cette année, notre commune les a accueillis pour faire cette manœuvre au Pôle Médical. Cela leur a permis de faire connaissance avec les lieux, les visiteurs en ont profité également. Nous remercions l'équipe de ces volontaires au service de nos concitoyens pour la démonstration de cette manœuvre.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

A l'occasion du 79^{ème} anniversaire de la fin des hostilités et de la capitulation de l'Allemagne Nazie le 08 Mai 1945, la commune, en souvenir des ses enfants morts pour la France, s'est réunie. Ainsi, plusieurs portes drapeaux, l'harmonie cantonale, des citoyens et des élus se sont recueillis dans l'enceinte de son monument.



DON D'ORGANES : ENTRE PROCHES, ON SE LE DIT !

Comme vous avez pu le voir depuis quelques mois, des panneaux "Village Ambassadeur du don d'organes" ont été installés à l'entrée et à la sortie du village. Notre commune est devenue la première commune de Charente-Maritime à être labellisée Village Ambassadeur du don d'organes. Nous nous sommes fièrement engagés dans l'action des villes ambassadrices du don d'organes : nous rejoignons ainsi les 500 autres villes et villages de France qui soutiennent cette cause.



L'objectif de ce panneau est d'ouvrir la discussion entre proches à la fois pour les habitants de la commune mais également pour les personnes qui empruntent notre route.

Le 22 juin, journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs, vous pourrez voir à la télévision des présentateurs arborant le ruban vert. Ensemble, nous avons le pouvoir de sauver des vies, d'offrir l'espoir et de faire la différence.

Vous pouvez télécharger, dès à présent, sur vos mobiles l'application du don d'organes (grâce au QR code ou directement via google ou app store) Pour plus d'informations sur les villes ambassadrices du don d'organes, consultez le site du collectif Greffe+ : www.greffesplus.fr (villes-ambassadrices@greffesplus.fr)



Avec l'application don d'organes j'informe mes proches pour les protéger

Disponible sur

App Store



Disponible sur

Google play



LES MATERNELLES



Sortie extérieure avec découverte des nouveaux jeux.



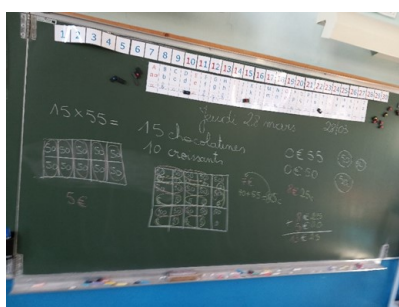
Chasse aux œufs / bonbons pour Pâques.



Bibliothèque pour regarder librement les livres puis lecture de conte.

CLASSE DE CP – CE1

Utiliser la monnaie dans la vie courante

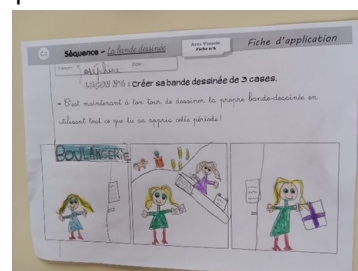


Nous avons passé commande à la boulangerie de mini croissants et de mini chocolaines après avoir choisi et compté combien il en fallait pour toute la classe.

Nous avons ensuite calculé seul et en équipe combien cela nous coûtera puis nous sommes retournés à la boulangerie pour payer avec notre porte-monnaie.



Les CE1 ont aussi créé une BD pour raconter notre aventure.



Classe dehors

*Lire les écrits fonctionnels
dans le bourg*



Tous les vendredis nous faisons classe dehors avec des projets différents afin de rendre concret les apprentissages faits en classe en maths en français et en sciences.

*Vendange et visite du
chai avec M. Rippe*



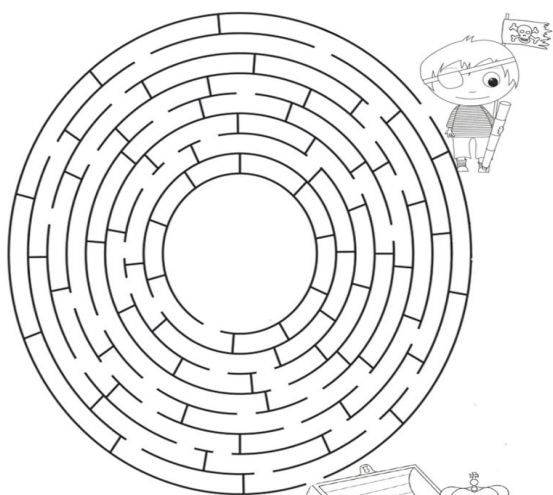
*Mesures et calculs dans
les vignes*



*Plantation d'une haie avec le
CHÂTEAU D'ORIGNAC : 106 arbustes*



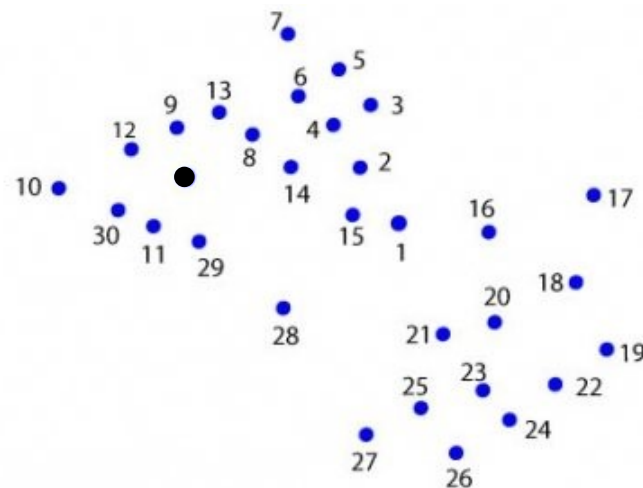
Nous sommes retournés un mois après voir notre plantation et découvrir les changements liés au printemps dans la nature.



Peux-tu aider Alex le pirate
à retrouver le trésor ?



Relie les points de 1 à 30 pour
découvrir l'image cachée.



HORAIRES ET TARIFS DE LA PISCINE DE MIRAMBEAU

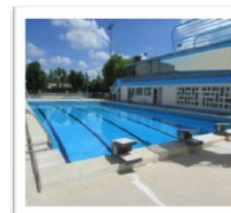
Piscine : 05 46 49 62 89
82 Avenue de la République
17150 Mirambeau
MNS Thomas LAFERE
06.76.46.92.90

Ouverture de la Piscine au Public
du 4 juin au 31 Août 2024

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
4 juin 30 juin		15 h - 19 h 30			15 h - 19 h 30	
2 juillet 31 août		14 h 30 - 19 h 30				

Leçons de Natation, Initiation, Perfectionnement,
Coaching / Aquagym

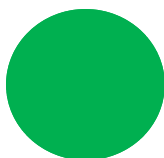
Tarif	Ticket	Carte 10 entrées	Carte Club 10 entrées
Enfants -de 5 ans**	Gratuit		
Enfants 5 à 18 ans	1,5 €/1 €*	13 €	5,50 €
Adultes	2 €	18 €	8,50 €
Visiteurs Gradins	1 €	* Enf canton de Mirambeau carte délivrée par la Mairie du domicile ** Pataugeoire - de 5 ans accompagnés des parents	
Groupe Canton Mirambeau	0,55 €		
Groupe hors Canton Mirambeau	0,85 €		



NOUVELLE AIRE DE JEUX

La nouvelle aire de jeux derrière l'église,
d'autres projets à venir...





Médiathèque Municipale

Présidente : **Jocelyne LORIAUD**
☎ 05 46 48 62 65
mail : bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 16h - 18h Jeudi : 14h30 - 17h30 Samedi : 10h - 12h
Vacances scolaires : Samedi : 10h - 12h ou sur RDV

ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

En début d'année, un questionnaire réalisé en concertation avec M. le Maire a été distribué afin de connaître vos attentes concernant la médiathèque. Vous êtes invités à le remplir et à le ramener, des exemplaires sont à votre disposition si vous voulez vous exprimer quant au maintien de la structure dans les années à venir.

Notre programme pour la rentrée de septembre est sur le thème du végétal, fil vert sur le réseau des médiathèques de Haute-Saintonge. Nous recevons :

- une **exposition sur les plantes et leurs usages**, 1^{er} étage tout le mois de septembre.
- un **guide spécialisé sur les plantes sauvages** qui nous accompagnera dans une **randonnée d'environ de 4-5kms** certainement le **14 septembre après-midi**, des flyers confirmeront la date.
- un **atelier végétal** sera organisé le **28 septembre** après-midi sous la houlette d'une spécialiste. Le nombre de participants est limité, les inscriptions se font à partir de 8 ans. Enfants et adultes sont conviés. Chacun amènera les végétaux avec lesquels il réalisera son œuvre. Des renseignements seront donnés à l'inscription.

Balade nature et atelier seront clôturés par un verre de l'amitié.

Le 23 Novembre, à la salle municipale, à 17 heures, nous recevons **Aude Loriaud, docteure en Histoire moderne** qui animera une **conférence** sur :

Le couvent, refuge ou prison ? Les femmes entre liberté et enfermement (France 17^{ème} - 18^{ème} siècle)

Des inscriptions seront nécessaires pour organiser le buffet qui suivra (contacts ci-dessus).

Nous espérons que ces diverses animations rencontreront le succès mérité et que vous profiterez de nos livres durant l'été.

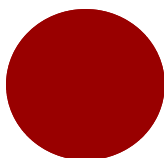
« Lire, c'est voyager ; voyager, c'est lire. »

Rappel : 4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes au rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage. Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site :

www.mediatheques-haute-saintonge.com, taper « médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon. »

N'hésitez pas, venez profiter de votre espace culturel de proximité... !

Pour les administrateurs membres bénévoles,
la Présidente.



**Les Amis
Taillonnais**



Présidente : **Florence CHOLET**

☎ 06 37 10 47 56

mail : flolesamistailonnais@laposte.net

Bonjour à toutes et tous,

Nous vous donnons RDV tous les **1^{er} mercredi** de chaque mois de 14h à 18h.

Lieu de réunions : - à la saison hivernale, à **la cantine de l'école primaire** en face du grand parking et de la station-service Burgaud.

- à la belle saison à **la salle des Fêtes**.

Les salles sont accessibles pour les personnes à mobilités réduites.

Prochaines rencontres en 2024 :

05 juin - 03 juillet - 07 août - 04 septembre - 02 octobre - 06 novembre - 04 décembre.

Nous serons présents pendant les vacances scolaires.

Manifestations :

- Le 28 avril, nous avons organisé un THE DANSANT à la salle des Fêtes, c'était un très bel après-midi, même s'il manquait du monde.

- Le samedi 25 mai 24 à 15H à la salle des fêtes : un après-midi LITHOTÉRAPIE. Vous souhaitez découvrir ou en savoir plus sur la Lithothérapie ?

Que ce soit pour votre mieux-être ou pour la beauté des pierres, nous vous proposons de venir créer votre bracelet avec les conseils d'une Lithothérapeute et vous réaliserez votre bijou personnalisé au plus proche de vos besoins ou envies. Inscriptions au 06.37.10.47.56.

- Courant septembre nous irons à l'île d'Oléron.

Au cours de ces réunions, chaque personne choisit ce qu'elle veut faire en jeux de sociétés : Loto - Belotte - Scrabble... Selon les demandes, d'autres jeux peuvent vous être proposés. Nous finissons ces belles journées avec un goûter. Nous fêtons également les anniversaires.

Que vous soyez jeune retraité(e), ou venant d'autres communes voisines, vous êtes les bienvenu(e)s.

Osez, essayez et vous reviendrez !!

Déplacements difficiles :

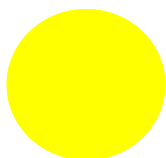
Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, certains d'entre nous habitent peut-être pas très loin de chez vous et peuvent vous emmener.

Nous trouverons bien une solution pour que vous veniez vous distraire, vous changer les idées. Rencontrer des personnes dans la bonne humeur. Ne pas rester seul(e).

Bref prendre du bon temps.

La présidente et les bénévoles





Comité des fêtes Et loisirs

Présidente : **Martine BOUCAUD**

☎ 06 79 37 99 51

L'assemblée générale a eu lieu le dimanche 3 mars avec la présence de M. le Maire et des trésoriers d'associations. Le comité des fêtes a dégagé du bénéfice sur l'année 2023.

Le programme de la fin d'année 2024 :

4 mai : marche nocturne... *annulée pour cause d'intempéries...* Date reportée au mois d'août.

25 mai : concours de pétanque.

13 juillet : repas dansant animé par Aymerick.

17 août : repas dansant avec animations.

7 septembre : concours de pétanque et marché nocturne, animation prévue.

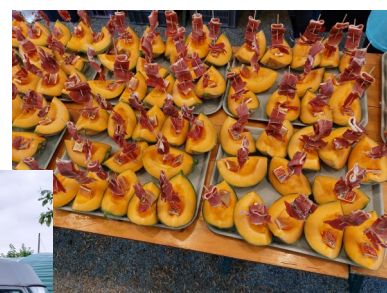
2 novembre : repas halloween.

Tout vous sera détaillé par voie d'affiches.

Le comité des fêtes ainsi que tous les bénévoles se joignent à moi pour vous souhaiter un bon été.

Merci de venir nous soutenir pour les manifestations.

La présidente



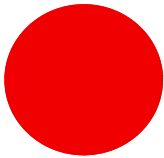
SUDOKU - niveau moyen

	9			5	1		2	
4			2					6
	1			4		7		
9		1			6		4	
		8	5		2	1		
	6		7			3		8
		9		6			3	
6					3			9
	8		9	2			7	

SUDOKU - niveau difficile

					7	2		5
			5	9	3	8		
	5						6	
				5			2	8
		8				3		
4	7			3				
	2						8	
		9	3	4	2			
5		3	1					

La solution
dans le pro-
chain numéro



Cagouilles Taillonnaises

Président : **Bruno OVIDE**

☎ 06 16 89 78 96

mail : cagouillesfestiletcie@gmail.com

Bonjour à toutes et à tous,

Nos manifestations se suivent mais ne se ressemblent pas.

La brocante du 7 avril 2024 vous a accueillis nombreux et toujours avec un vif succès mais pas celle du 5 mai 2024. La météo dirige l'humeur et l'envie des gens.



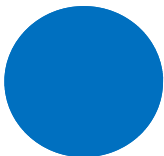
Le dimanche 3 mars, l'association a permis à la troupe des *Têtes de l'Art* de se produire dans la salle communale. Un spectacle qui a réuni environ quatre-vingt personnes lors d'un après-midi maussade. Durant l'entracte des gourmandises de saison ont été proposées à l'ensemble des spectateurs. Un partenariat avec cette association voisine est déjà prévu pour de nouvelles dates.



Notre prochaine brocante se déroulera le dimanche 7 juillet 2024 avec une rencontre mobylettes. (Inscription obligatoire)

Nous avons pris la décision de ne pas faire de Festival cette année. Nous souhaitons rééquilibrer les comptes. Nous tenons aussi à remercier encore les commerçants de Saint Ciers du taillon, la municipalité, les associations du Comité des fêtes et l'ACCA pour le prêt de matériel et surtout tous les Taillonnais présents, ainsi que nos bénévoles sans qui ces moments n'existeraient pas.

Le Président Ovide Bruno et son bureau.



ACCA SAINT HUBERT

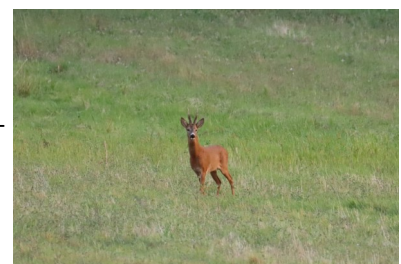
Présidente : **Xavier CATHELINAUD**

☎ 06 69 66 89 43

mail : accataillonnaise@gmail.com

La saison de chasse est maintenant terminée. Elle s'est soldée par un plan de chasse important et entièrement réalisé.

Comme à notre habitude en fin de saison, nous avons posé des clôtures afin de limiter les sorties du grand gibier dans les cultures. Cependant l'intersaison risque d'être courte. En effet, afin de limiter au maximum les dégâts des sangliers, les battues reprendront dès le mois de juin sous la pression de la Fédération des chasseurs.



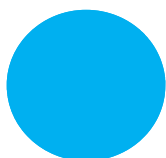
En début d'année, deux manifestations ont eu lieu. A savoir notre loto qui s'est tenu en début d'année au chapiteau de St Hilaire du bois et notre week-end de chasse à courre les 9 et 10 mars. Ces manifestations sont à chaque fois un grand succès et le repas organisé le samedi soir attire toujours plus de monde.

Les manifestations à venir sont tout d'abord notre assemblée générale le 9 juin à 9 h au pavillon des chasseurs. Enfin, notre ball-trap se tiendra les 15, 17 et 18 août pour la 37^{ème} année aux Tillauds.

Nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles qui se mobilisent pour faire vivre l'ACCA, le propriétaire du terrain de ball-trap et l'ensemble des propriétaires laissant leur droit de chasse sur leurs terres.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été 2024.

Le bureau



FABA



Présidente : **Lyn TURNER**

mail : faba17president@gmail.com

Welcome!

We are FABA17 here in the Charente Maritime, with our headquarters based in Saint-Ciers-du-Taillon and registered under the French law of 1901.

Our purpose is, amongst others, to promote integration and understanding of all cultures. FABA17 offers a varied calendar of activities and events open to all nationalities.

FABA organises several special events for its members and guests each year, including dinner dances; celebration of national and international events; trips to wine fairs and other cultural events; Bordeaux Christmas fair; museum visits, etc.

Year-round activities include:

- Monday's weekly 6km Ramble and 3km Get-in-Shape Walk
- Thursday's bi-weekly PC Workshop
- Friday's weekly pétanque games
- Monthly on a Wednesday, our Plat du Jour group luncheon

Check out the FABA calendar here for all our Activities and Events, then get in touch and join us!

<https://www.faba17.com/calendar-english-only.html>



Bienvenue !

Nous sommes la FABA17, basée en Charente Maritime. Notre siège social est à Saint-Ciers-du-Taillon et nous sommes une Association Loi 1901.

Notre but est de promouvoir l'intégration et la compréhension de toutes cultures. La FABA17 propose une large gamme d'activités et d'événements et nous encourageons la participation de toutes nationalités.

FABA organise chaque année plusieurs événements spéciaux pour ses membres et invités dont : soirées dansantes ; célébrations d'événements nationaux et internationaux ; visites de foires viticoles et de manifestations culturelles ; foire de Noël de Bordeaux ; visites de musées...



Toute l'année, nous organisons diverses activités, dont :

- Le lundi, une randonnée de 6 km et une promenade de remise en forme de 3 km
- Tous les deux jeudis, un atelier informatique
- Le vendredi, nous jouons à la pétanque
- Un mercredi par mois, notre repas de groupe, le Plat du Jour

Consultez le calendrier FABA pour nos différentes activités et événements, puis contactez-nous et rejoignez-nous !

<https://www.faba17.com/calendrier-franccedilais-seulement.html>

Arts et Culture

Présidente : **Danie CHERAT**

☎ 06 76 08 02 59

mail : danie.cherat@orange.fr

Depuis 2021 des expositions ont été organisées dans notre salle des fêtes. Afin de pérenniser ces événements, je souhaitais créer une association. Ce vœu s'est réalisé en janvier 2024.

Merci à toutes et tous qui ont soutenu cette création.

Merci à la municipalité qui accueille cette nouvelle association et nous soutient.

L'association est inscrite au journal officiel (annonce n°358)

L'objet de cette association est :

- ♦ *Promouvoir tous les arts*
- ♦ *Sensibiliser aux thématiques d'actualité à travers les arts*
- ♦ *Initier aux arts*
- ♦ *Valoriser le patrimoine local*
- ♦ *Accueillir des résidences pour spectacles vivants*
- ♦ *Organiser des sorties ou voyages à visée culturelle à titre exceptionnel*

Membres du conseil d'administration élus :

- Danie Chérat, Présidente
- Martine Sorin, Secrétaire
- Marie Christine Léon, Secrétaire adjointe
- Alice Rigon, Trésorière
- Slimane Hamadache, Trésorier adjoint

Merci pour leur engagement et leur aide précieuse pour les événements que nous souhaitons vous proposer.

Le montant de l'adhésion à l'association a été fixé à 10€, nombreux adhérents nous ont rejoints dans cette aventure et si vous le souhaitez, vous êtes les bienvenus !

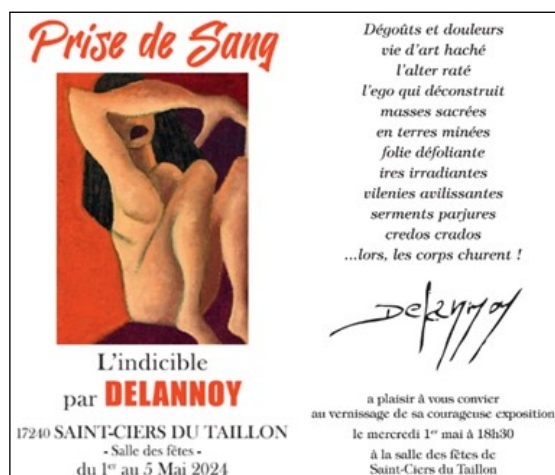
Didier Delannoy, artiste peintre, nous a dévoilé ses toiles pour notre première exposition 2024 du 1^{er} au 5 mai.

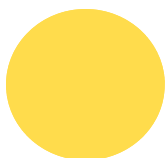
Prise de sang, L'indicible par Delannoy

L'artiste a exprimé à travers ses œuvres des thèmes d'actualité autour des violences.

De nombreux visiteurs sont venus et ont pu échanger avec l'artiste sur le thème choisi mais pas seulement.

Tous mes remerciements à Didier Delannoy pour avoir "choisi" Saint Ciers du Taillon pour montrer en primeur le produit d'une année de travail.





Arts et Culture

Présidente : **Danie CHERAT**

☎ 06 76 08 02 59

mail : danie.cherat@orange.fr

Programme pour l'année 2024 :

- ◇ **Julien Laurent**, Embruns Photographiques, *photographe*

Terres Éphémères, la poésie de désastre

Les 14, 15 et 16 juin, vernissage samedi 15 juin à 18h30.

L'artiste rencontrera les enfants de l'école vendredi 14 où il leur expliquera sa démarche.

- ◇ **Bernard Devisme, Bernadette Devisme, Catherine Mathieu**
artiste peintre, sculpteur, artiste en gravures et Céramiste

L'empreinte de Picasso

Du samedi 5 octobre au dimanche 20 octobre, vernissage samedi 5 octobre à 18h 30.

Les artistes feront des ateliers d'initiation avec les enfants du RPI.

- ◇ **Marché d'arts** : dimanche 17 novembre

Plusieurs artistes exposeront leurs toiles et/ou sculptures.

L'association proposera un buffet sucré/salé et une buvette pendant cette journée à un prix modéré.

Je vous invite à consulter les affiches dans tous nos commerces, les articles dans les journaux locaux, Panneau Pocket, etc qui vous informeront sur les événements à venir, présentés et peut être d'autres que nous préparons.

Au nom de notre association, je vous souhaite le meilleur et un bel été.

Au plaisir de vous rencontrer.

« Le vrai but de l'art n'est pas de créer de beaux objets : c'est une méthode de réflexion, un moyen d'appréhender l'univers et d'y trouver sa place. »
Paul Auster (1947- 2024)

Danie Chérat



*LA MUNICIPALITÉ DE SAINT CIER DU TAILLON
VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ ET DE BONNES VACANCES !*



Imprimé par Atelier d'Impression, 4 route de Blaye, 17130 Montendre.

Crédits Photos : D. CHERAT (p1) / W. BRET (p28) / P. CHERAT (p29) / S. BOUCHET (p30-31) / C. LEFEBVRE (p32-40) / F. CHOLET (p34) / M. BOUCAUD (p35) / B. OVIDE (p36) / L. TURNER (p37)

Mise en page : C. LEFEBVRE